

PLAISIRS
TOSCANE, QUAND TU NOUS
TIENS... PAR LE VENTRE B 1

LIBRE ET DANGEREUSE ?
LES YEUX DU CANADA RIVÉS
SUR KARLA HOMOLKA A 3

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE JEUDI 2 JUIN 2005

TIENS, V' LÀ LE PRINTEMPS !



Jaser, flâner sous un soleil radieux : c'était enfin possible, hier, sur les Plaines comme ailleurs à Québec. Et ça le demeurera jusqu'à samedi, puisqu'on prévoit du temps ensoleillé et des températures au-dessus des normales de saison, jusqu'à 27 °C, pour les trois prochains jours.

UN SONDAGE CROP — LA PRESSE MALMÈNE ENCORE CHAREST

Record d'impopularité

Le Oui récolterait une majorité lors d'un référendum

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ Un sondage CROP — *La Presse* montre que le taux d'insatisfaction à l'égard du gouvernement libéral et de son chef, Jean Charest, atteint des sommets inégalés depuis leur arrivée au pouvoir en avril 2003 et qu'une majorité de Québécois dirait Oui à l'option souverainiste à l'occasion d'un référendum.

Réalisé entre le 19 et le 30 mai auprès de 988 personnes, ce nouveau coup de sonde ne révèle aucune bonne nouvelle pour les libéraux et leur leader. Au contraire. Le mécontentement de l'opinion publique à leur endroit ne cesse de prendre de l'ampleur.

À la question « Diriez-vous que vous êtes très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait du présent gouvernement du Québec », pas moins de 77 % des Québécois interrogés se sont rangés dans le camp des « plutôt ou très insatisfaits ». Seulement 20 % des personnes sondées ont répondu qu'elles étaient très ou plutôt satisfaites.

Comparativement au dernier sonda-

ge CROP — effectué entre le 14 et le 24 avril —, l'insatisfaction à l'endroit du gouvernement libéral a grimpé de 10 points. Rien de moins.

Les résultats de l'enquête sont également intraitables à l'endroit de Jean Charest. Encore là, 77 % des personnes interrogées se sont dites « plutôt ou très insatisfaites » de la performance du premier ministre. Le taux d'insatisfaction fait un bond de sept points par rapport à un coup de sonde réalisé par CROP entre le 17 et le 27 février 2005.

Évidemment, la grogne de l'électorat contre ses gouvernants se traduit dans les intentions de vote. Ainsi, s'il y avait eu des élections entre le 19 et le 30 mai, le Parti québécois aurait récolté —

Sondage CROP-express

Satisfaction à l'égard de Jean Charest



Les résultats ont été recueillis entre le 19 et 30 mai 2005

Intentions de vote à un éventuel référendum*



*Hypothèse accordant 36% des électeurs discrets au Oui, selon la formule CROP élaborée à la veille du référendum du 30 octobre 1995.

avant la répartition des indécis — 43 % des suffrages contre 21 % pour le Parti libéral du Québec et 20 % pour l'Action démocratique du Québec.

Après la répartition des indécis et en appliquant la méthode CROP, le tableau

aurait été le suivant: PQ (46 %), PLQ (27 %) et ADQ (23 %). Par rapport à l'enquête de la mi-avril, le PQ gagne un point, le PLQ en perd un et l'ADQ ne

Voir RECORD en A 2 >

Vous avez dit « Jonquière » ?

Un nom qu'il vaut mieux ne pas évoquer à la grand-messe de Wal-Mart à Bentonville

FRANÇOIS POULIOT
FPouliot@lesoleil.com

BENTONVILLE, Arkansas — « Dites, sans blague, vous êtes un associé, n'est-ce pas ? »

- Non, non, journaliste canadien.
- Allez, vous n'êtes pas journaliste, vous êtes un associé ?

- Non, non, puisque je vous le dis... »

La scène se passe lundi soir, au Supercenter de Bentonville. Un immense édifice, comme l'on n'en a pas encore vu au Canada. C'est la nouvelle arme stratégique de Wal-Mart. L'équivalent de quatre terrains de football, où se trouve tout le traditionnel, plus une épicerie complète.

But de la visite: vérifier si, à Wal-Mart City, siège social du géant, on connaît le nom... Jonquière.

Il faudra environ 25 minutes avant d'être repéré. Ou plutôt, dénoncé.

« Wal-Mart est un excellent employeur. Ici, tout le monde est heureux. Il offre des conditions d'emploi uniques et nous sommes bien traités », dira une employée, emballée. Trop.

Quelques minutes plus tard, c'est elle qui amènera le responsable du magasin. Et c'est lui qui croira à une infiltration secrète.

Espionnage interne: pratique courante chez Wal-Mart? Ou simple anecdote? Difficile à dire.

« Les employés ne sont pas autori-

sés à parler aux journalistes, dira-t-il finalement. Il faut voir les relations publiques. »

Fin de l'enquête.

De la demi-douzaine qui auront pu être sondés, un seul avait eu vent de l'affaire Jonquière.

Une associée glissera furtivement que des employés du Supercenter ont discuté syndicalisation il y a une dizaine de mois, mais que la majorité n'est pas d'accord.

« Et vous ? »

Malaise...

La question syndicale apparaît vraiment trouble-fête, cette année, à Bentonville, alors que près de 17 000 actionnaires et employés sont arrivés pour la grande assemblée annuelle de demain.

Voir JONQUIÈRE en A 2 >



Deux associés bien fiers de leur patron

Cherfi obtient le statut de réfugié aux États-Unis

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

Après un an d'emprisonnement dans une geôle de Buffalo, Mohamed Cherfi est enfin libre. Le tribunal d'appel de l'immigration américaine lui a accordé hier le statut de réfugié politique. Ses proches, qui gardent espoir de le revoir bientôt à Québec, doivent maintenant convaincre les autorités canadiennes et québécoises de l'accepter au pays.

Dans sa décision, le tribunal reconnaît que la vie de l'Algérien de 35 ans est menacée s'il retourne dans son pays natal. Un jugement basé sur le fait que M. Cherfi a joué un rôle au Canada en 2003 comme défenseur des sans-papiers algériens et qu'il a critiqué le non-respect des droits de la personne en Algérie. De plus, il avait refusé de faire son service militaire.

Le pasteur Gérard Doré, de l'Église unie Saint-Pierre à Québec, est celui qui a offert l'immunité de son sanctuaire au ressortissant algérien en février 2004, alors que ce dernier était sous le coup d'un ordre d'expulsion du Canada. Joint hier au téléphone, il était visiblement heureux des développements. « J'en suis encore à ramasser mes impressions. C'est une bonne nouvelle, mais tout n'est pas réglé. L'essentiel, c'est que la vie de Mohamed n'est pas en danger. »

Au Comité de solidarité avec Mohamed Cherfi, l'annonce en provenance des États-Unis donne le signal de la prochaine bataille qu'il faudra livrer sur son propre territoire. « Moi, j'ai espoir (qu'il revienne au Canada). Demain (aujourd'hui), nous expliquerons en conférence de presse ce que nous comptons faire pour le ramener au pays et faire le point sur les démarches avec les



Mohamed Cherfi

Voir CHERFI en A 2 >

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le Canada devrait-il accueillir Mohamed Cherfi ?

ÉCRIVEZ-NOUS à opinion@lesoleil.com. Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

SOMMAIRE

Agenda	B 8	Décès	C 7
Bandes dessinées	B 9	Horoscope	B 9
Bourses	C 5	Loterie	A 2
Bridge	S 15	Météo	S 16
Chroniqueurs		Mot mystère	B 9
		Mots croisés	B 9
Normand Provencher	A 5	Petites annonces	S 12
Michel Vastel	A 15	Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. 27, min. 14
Ensoleillé avec vents légers.
Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 34,1 mm L'an dernier: 121,3 mm
Cet été: 34,1 mm L'été dernier: 121,3 mm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 153
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657-00074 2

35^e saison
le Théâtre du Trident
643-8131

ERIC-EMMANUEL SCHMITT
GEORGE BERNARD SHAW
ANNE HÉBERT
JEAN-ROCK GAUDREAU
MILAN KUNDERA

JE M'ABONNE
SAISON 2005-2006
www.letrident.com

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

SAMEDI
DANS LE SOLEIL

LE VERSANT CACHÉ DE LA SUISSE



Grindelwald, le «village des glaciers», constitue un camp de base parfait pour les amateurs de plein air. Les visiteurs moins aventureux y trouvent aussi leur bonheur car, niché au pied de quelques-uns des plus hauts sommets helvètes, ce patelin jouit d'un panorama exceptionnel.

Dans le cahier Voyages

ACHETER UN IMMEUBLE À REVENUS ?



Les immeubles à revenus sont à la mode. Il peut s'agir d'une façon moins coûteuse d'accéder à la propriété que l'achat d'une maison unifamiliale. On n'a qu'à encaisser les loyers et l'hypothèque se paie toute seule... ou presque! Mais on ne s'improvise pas investisseur immobilier.

Dans le cahier Maison



Le Walton Arts Center, un des legs de la famille Walton à l'Arkansas.

JONQUIÈRE

Suite de la Une

Le même jour, dans le parc qui fait face au premier magasin de Sam Walton, aujourd'hui musée, un groupe d'Argentins manifeste sa fierté de travailler pour Wal-Mart.

«La syndicalisation, ça se parle chez vous?»

- Oui, même que...
- Interruption de conversation. Un collègue a entendu et vient dire qu'il vaut mieux faire silence. L'autre insiste, mais la conversation trouve refuge en espagnol.

Tiens, voici la délégation du Canada, et du Québec.

«Non, non, je ne veux pas parler de cela», dit une employée en s'enfuyant rapidement avec deux consœurs. Les mots *Jonquière* et *syndicat* n'ont même pas été prononcés...

ENTRE WILL ET SHAKIRA

Attention, trouble-fête ne veut pas dire absence de fête. Plutôt l'inverse. En fait, il y a beaucoup d'ambiance ces jours-ci dans la région. Partout éclatent spontanément des cris de ralliement. Tantôt en anglais, tantôt en espagnol, en japonais, en allemand ou en portugais. Et chaque délégation porte un chandail d'une couleur différente.

Pour être ici, les employés devaient donner leur nom à leur direction de magasin, et préparer un exposé expliquant pourquoi ils devaient être envoyés à l'assemblée annuelle.

Là où il y avait trop de monde, il y a eu élections et ce sont les associés qui ont décidé.

Wal-Mart préfère ne pas dire combien tout cela peut lui coûter. Mais elle n'a pas ménagé le spectacle. Cette semaine, racontaient les associés de la Grande-Bretagne, deux spectacles étaient au programme, l'un de Will Smith, mardi, l'autre de Shakira, ce soir.

Entre les deux, et en attendant l'assemblée, les employés assistent à des ateliers où l'on discute notamment de service à la clientèle et de techniques de vente. Ils visitent aussi.

Et sont généralement fort bien reçus.

Les résidents de Wal-Mart City et de sa région sont généralement bien au fait de tous les reproches sociaux adressés à la compagnie, mais la manne est telle que la critique est muette.

En 1990, la population de Bentonville était de 11 000 habitants. En 2000, elle était de 19 000. Aujourd'hui, elle est de 28 000. L'explosion démographique a aussi fait exploser les valeurs et enrichi ceux de la première heure. La

maison moyenne, qui, il y a cinq ans, se vendait 97 000 \$US, vaut aujourd'hui 200 000 \$.

«La compagnie est un incroyable contributeur pour la ville et la région. Nous estimons qu'elle emploie 16 000 personnes ici seulement», dit Richard Davis, directeur du Développement économique à la Chambre de commerce de la localité.

Mais comment Wal-Mart, l'experte mondiale en contrôle des coûts, peut-elle tant embaucher?

La réponse se trouve dans le plus bel édifice de Bentonville, le seul avec des allures de quartier général.

«Est-ce ici le siège social de Wal-Mart? demandera-t-on au gardien de sécurité.

- Non, c'est là-bas, derrière.
- Ces bâtiments ordinaires?
- C'est ça. Ici, ce sont des fournisseurs: Sony, Panasonic...»

Wal-Mart est devenue un distributeur mondial à ce point important que l'on s'y colle le plus près possible pour être sûr que ses produits s'y vendent bien. Et parce que le concurrent s'y colle, il faut faire de même.

L'ASSOCIÉ

Vous voyez l'apport social? Il y a plus: la famille Walton. Les héritiers de Sam Walton contrôlent toujours 39 % de la compagnie, et ils aiment bien retourner à la communauté une partie de ce qu'ils reçoivent chaque année en dividendes.

La semaine dernière, Alice, la seule fille de la famille, annonçait qu'elle faisait don de sa collection d'art privé à un futur musée (le Crystal Bridge). Évalué à 50 millions \$, le bâtiment sera lui aussi construit par la famille.

Il y a aussi, à Fayetteville (ville-centre de 62 000 habitants), l'aéroport régional, le Walton Arts Center (plus gros que le Grand Théâtre) et le Bud Walton Arena (un amphithéâtre de 20 000 sièges). C'est sans compter tous les dons au milieu, dont un de 300 millions \$ à l'Université d'Arkansas.

En fait, Wal-Mart et la famille Walton sont tellement près de Bentonville et de sa région que certains parlent encore ici... d'associés.

Et même les plus réticents concèdent qu'il y a du bon. «Je n'aime pas Wal-Mart. C'est un rude compétiteur qui a fait fermer plusieurs chaînes d'alimentation», dira Kim Eskew, vice-président de Harps Food Store, une chaîne de 48 supermarchés dans l'Arkansas, l'Oklahoma et le Missouri. «Dans la majorité des communautés, ils sortent plus de richesse qu'ils n'en apportent. Mais ici, il faut reconnaître que c'est probablement l'inverse...»

RECORD

Suite de la Une

bouge pas. Chez les francophones, le PLQ n'attire que 16 % des électeurs, comparativement à 55 % pour le PQ et à 25 % pour l'ADQ. Dans la région métropolitaine de Québec, le PLQ aurait été battu à plates coutures en n'obtenant que 16 % des suffrages. Le PQ et l'ADQ auraient respectivement obtenu 42 % et 40 % des votes.

Par ailleurs, des 988 personnes questionnées, 45 % d'entre elles ont répondu être «très ou plutôt satisfaites» du travail effectué par l'opposition péquiste. Le taux de satisfaction à l'endroit de Bernard Landry a fait un bond de 37 % à 45 % depuis février dernier, alors que celui de Mario Dumont a très légèrement chuté, passant de 53 % à 51 %.

À la question «Lequel des trois chefs est le plus apte à défendre les intérêts du Québec?», Jean Charest arrive au troisième rang (16 %), derrière Bernard Landry (39 %) et Mario Dumont (23 %). Le premier ministre a perdu cinq points par rapport au sondage de mars dernier.

Le vice-président de CROP, Claude Gauthier, n'arrivait pas à se rappeler, depuis le milieu des années 90, l'existence d'un tel courant d'impopularité au Québec à l'endroit d'un gouvernement. Surtout pour un gouvernement qui n'est rendu qu'à la moitié de son premier mandat. «Près de 8 Québécois sur 10 ne sont pas contents de

Methodologie

CROP a interrogé 988 personnes entre le 19 et le 30 mai. La marge d'erreur du sondage est de plus ou moins 3 %, 19 fois sur 20. La provenance des sondés se distribue comme suit: Montréal métro 498, Québec métro 200 et ailleurs en province 290.

leur gouvernement et de leur premier ministre. Les affaires vont mal. C'est le moins que l'on puisse dire.»

Et cette insatisfaction, a noté le sondeur, elle ne s'exprime pas du bout des lèvres. Dans le cas du gouvernement et celui du premier ministre, 46 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles étaient très insatisfaites. «Écoutez, ça fait un électeur sur deux qui dit qu'il n'est pas seulement plutôt insatisfait, mais très insatisfait.»

Pour identifier la source de la nouvelle chute de popularité des libéraux, Claude Gauthier ne parvient pas à identifier une gaffe en particulier. C'est certain que les travaux de la Commission Gomery n'aident pas la cause de la classe politique en général et que l'affaire du contrat de Michel Guitard — le directeur des communications du PM — a pu en faire tiquer quelques-uns.

«Pour un gouvernement qui n'a plus la cote, la moindre petite affaire fait mal et ne fait que confirmer à l'électeur qu'il a raison de ne pas être satisfait de ce gouvernement-là», a mentionné le sondeur en faisant remarquer que la per-

formance du PLQ dans les intentions de votes (27 %) était meilleure que celle de Jean Charest au chapitre du taux de satisfaction (20 %). «C'est le PLQ qui charrie Charest.»

LE OUI L'EMPORTE

À la veille de la tenue, cette fin de semaine, de leur congrès, les péquistes se réjouiront sans doute d'apprendre que, s'il y avait eu un référendum entre le 19 et le 30 mai et que l'on avait posé à l'électorat la même question qu'en 1995, le Oui l'aurait emporté. Avant la répartition des discrets, l'option souverainiste aurait obtenu 50 % des voix. Après leur répartition, selon la méthode de CROP, le Oui aurait récolté 53 % des suffrages. À l'occasion du CROP d'avril dernier, le Oui avait reçu l'approbation de 47 % des électeurs sondés.

Claude Gauthier a révélé que ce n'était que la deuxième fois depuis 1995 qu'une enquête CROP montrait que l'appui au Oui dépassait 50 %. Il a conseillé aux souverainistes de ne pas s'emporter trop vite et de tenir compte de la marge d'erreur du sondage, qui est de 3 %. De plus, il a fait remarquer que près de 60 % des personnes interrogées ne veulent rien entendre d'un référendum tenu «le plus tôt possible». L'enthousiasme des électeurs n'est guère débordant pour une éventuelle campagne référendaire. «Les gens disent on voterait pour la souveraineté mais pas tout de suite...»

CHERFI

Suite de la Une

gouvernements du Canada et du Québec», explique une porte-parole, Évelyne Pednault.

«Il faut bien articuler le message qu'on va adresser aux gouvernements, croit le pasteur Doré. C'est sûr que la décision américaine nous donne une meilleure posture pour réussir ce rapatriement», affirme-t-il.

Et demain, le ministère de l'Immigration du Québec tiendra une rencontre avec les proches de Cherfi au sujet d'une demande de parrainage, déjà acceptée par Québec.

Mohamed Cherfi a été déporté aux États-Unis le 6 mars 2004 après avoir été appréhendé par la police de Québec dans l'église unie où il se réfugiait depuis le 18 février. Cette arrestation dans un

lieu saint, une première au Québec, voire au Canada, avait soulevé l'ire de plusieurs, qui y voyaient la violation d'un sanctuaire et des droits des réfugiés.

Mohamed Cherfi est arrivé au Canada via les États-Unis en 1998, en réclamant le statut de réfugié politique à titre d'ob-jecteur de conscience. Ce qui lui a été refusé. Il avait alors été protégé d'un renvoi en vertu d'un moratoire canadien, empêchant toute déportation vers l'Algérie pour des raisons humanitaires.

Avec la levée du moratoire en 2002, 1060 Algériens, dont Cherfi, risquaient de se faire renvoyer. Ils ont alors mis sur pied un comité d'action des sans-statut pour rester au Canada. Devant cela, Québec et Ottawa se sont entendus pour régulariser leur

situation, mais Cherfi fait partie des 10 % d'Algériens qui doivent partir parce que, prétextent les gouvernements, il serait mal intégré.

M. Cherfi croit plutôt que le refus du Canada dépend davantage de trois accusations d'entrave et de méfaits qui pèsent sur lui parce qu'il avait mené en 2003 des actions dites «pacifistes et de désobéissance civile» dans les bureaux d'Immigration Canada et d'Immigration Québec pour défendre les Algériens sans statut.

Sur les ondes de Radio-Canada, l'avocat de M. Cherfi, Noël Saint-Pierre, a dit croire que les autorités canadiennes n'auront d'autre choix que de le réadmettre après la décision rendue par les Américains.

LOTTO QUÉBEC Résultats
Tirage du 2005-06-01

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	3 ^e numéro
652253	451909	573189
25 000 \$	50 000 \$	100 000 \$

décomposables
Numéros «T46»
794187 765369 537888
non décomposables
NUMÉRO BONI 20

649 Tirage du 2005-06-01
03 14 25 29 33 42
Complémentaire : (21)

49 Tirage du 2005-06-01
01 16 22 23 45 49
Complémentaire : (35)

Rango Tirage du 2005-06-01
02 03 04 07 15 20 22 33 34 36
41 43 47 49 50 53 56 57 59 68

Extra Tirage du 2005-06-01
3 4 NUMÉRO 923808
795 6575

le nageur
licou anneau bambou 29.95
Silhouette impeccable moulée dans un maillot une pièce, en tricot très subtilement texturé comme du crêpe. Brassière intégrée, doublure de maintien au devant. Bleu indigo, noir, rouge 8 à 16.

le bikini
fleurs des mers 29.95
Belles grandes fleurs comme des étoiles de mer, coloris hypertendance de mouve en camaïeu sur blanc lumineux pour le licou triangle plongeant, à bonnets prémoulés et coussinets amovibles. Culotte nouée en boucle. P.m.g.tg. Une exclusivité Simons. Jupette coordonnée 25.00

simons
• QUÉBEC PLACE ST-JAY • GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAF • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

LIBÉRATION DE KARLA HOMOLKA

Joliette prise d'assaut

AGNÈS GRUDA
La Presse

■ JOLIETTE — Avec son revêtement d'aluminium plus très blanc, son escalier rouillé et ses murs sales, le Castel des Neiges n'a rien d'une habitation de luxe.

La raison de cette popularité: la prison voisine, où vit, depuis huit ans, la plus célèbre détenue canadienne, Karla Homolka. Ce matin, la Cour du Québec, chambre criminelle, entendra les avocats représentant les autorités judiciaires du Québec et de l'Ontario qui souhaitent que des mesures extraordinaires soient décrétées pour limiter la liberté de Karla Homolka. Elle doit normalement être présente à l'audience.

Au cours des derniers jours, des médias du Canada entier ont interviewé les locataires de l'immeuble et des équipes de télévision ont scruté son toit, à la recherche du meilleur point de vue sur le pénitencier.

C'est une résidente du sixième étage, Marie-France Loyer, qui a gagné le gros lot de cette frénésie médiatique. Pour avoir accès à son balcon doté d'une vue plongeante sur la cour de la prison, le réseau Global lui a offert une semaine de vacances familiales dans un hôtel montréalais. La jeune femme de 26 ans, mère de deux jeunes enfants, n'en revient pas encore.

«Quand ils m'ont dit ça, mes genoux sont tombés. Je fais des croix sur mon calendrier. Il y a des années que je n'ai pas pris de congé», a-t-elle confié à *La Presse*. M^{me} Loyer s'imagine déjà à l'hôtel Reine-Élisabeth, qui, espère-t-elle, lui offrira un service de garde pour ses deux bambins de cinq ans et 10 mois. Le directeur des nouvelles de Global, Ron Wacksman, a confirmé que le réseau a proposé une «compensation financière» à la jeune famille, mais n'a pas voulu préciser les détails de l'entente, se contentant d'affirmer que la comparaison d'Homolka crée un «environnement très compétitif» pour les médias.

Compétitif, mais aussi très fébrile. Joliette n'a rien vu de tel depuis des lustres. Le principal hôtel de la ville, le Château Joliette, a été pris d'assaut par les médias. Hier soir, les 90 chambres de l'établissement étaient toutes occupées, phénomène rarissime en cette période tranquille.

À lui seul, le réseau CTV a dépêché cinq reporters à Joliette. CBC a envoyé six journalistes, le *Toronto Star* deux. La télévision de Radio-Canada en aura quatre. Et une caméra sur le toit du Castel des Neiges, dans l'espoir de capturer une image de Karla émergeant du pénitencier.

GROSSE PRESSION

Ça fait beaucoup de pression sur une ville peu habituée à faire les manchettes. «Nous ne sommes pas dépassés par les événements, on va s'organiser, mais c'est très, très gros», confie Pierre-Bernard Raymond, directeur général des services judiciaires de Lanaudière.

«On n'a rien vu de semblable depuis l'époque du triple meurtre de Saint-Paul», note le porte-parole de la police municipale, Benoît Richard, qui fait

La sécurité a été resserrée à l'intérieur et dans la cour de la prison

référence à un gros fait divers survenu il y a six ans.

Pour faire face à la musique, l'administration carcérale a resserré la sécurité, ajoutant des patrouilles à l'intérieur de la prison et dans la cour entourée de barbelés. Pour éloigner les curieux, un rideau opaque a été installé sur la barrière donnant sur la cour du pénitencier pour femmes. Avant, il n'était pas rare d'y apercevoir Karla Homolka faire son jogging matinal, portant casquette et lunettes noires, raconte une voisine.

Ce matin, Karla Homolka est attendue par des dizaines de journalistes, dont une vingtaine pourront suivre la



Marie-France Loyer habite au sixième étage d'un immeuble à proximité du pénitencier où est détenue Karla Homolka. Le réseau Global lui a offert une semaine de vacances à Montréal pour avoir accès à cette vue plongeante sur le pen.

comparution dans la salle 1.05 du palais de justice, tandis que 50 autres devront se contenter d'un écran de télévision installé dans une salle voisine.

C'est beaucoup de bruit pour une histoire qui ne soulève aucune fureur dans la population locale. «Quand on ouvre la télé et qu'on voit des journalistes dire qu'ils parlent en direct de la prison de Joliette, ça fait drôle, parce que pour nous, il n'y a rien de différent», dit Nathalie Lagrange, directrice générale du Château Joliette.

Mardi après-midi, quatre dames finissaient leur café au restaurant La Grange, rue Notre-Dame. «Qui ça?», s'est écriée l'une d'elles lorsque *La Presse* lui a demandé ce qu'elle pensait de Karla Homolka.

Ah! oui, Homolka. Pour Pauline Joly, tout le cirque médiatique entourant la célèbre criminelle est hautement exagéré. «Il y en a bien d'autres qui ont tué, on peut quand même pas la laisser en prison pour 100 ans.» Ses amies opinent.

Karla Homolka laisse le tout-Joliette de marbre, confirme le journaliste local Hélène Gaboury, de l'hebdo *L'Action*. Sa libération n'aura pas plus d'impact, d'autant plus que la meurtrière de St. Catharines ne restera sûrement pas à Joliette après sa libération, prévoit la journaliste.



Le palais de justice de Joliette n'avait pas connu une telle activité depuis longtemps.

Le père d'Homolka n'y sera pas

■ ST. CATHARINES, Ont. — Aucun membre de la famille de Karla Homolka sera présent lors de sa libération de la prison de Joliette. Karel Homolka, dont la fille sera libérée 15 ans après avoir été impliquée dans le viol et la mort de sa sœur Tammy, affirme qu'il n'est pas encore prêt à renouer contact avec Karla. «Un jour peut-être», s'est contenté de dire le père d'Homolka, depuis son domicile de St. Catharines en Ontario. Quant à savoir si d'autres membres de la famille seront présents lors de la libération de Karla, M. Homolka a tout simplement répondu: «Non!» Le 5 juillet, Homolka aura terminé de purger sa peine

pour sa participation dans les meurtres des adolescentes Leslie Mahaffy et Kristen French, pour lesquels son son époux d'alors, Paul Bernardo, purge une peine de prison à perpétuité. Elle n'a cependant jamais été accusée criminellement relativement à la mort de sa sœur. Les faits entourant la mort de la jeune fille de 15 ans avaient toutefois été versés à la preuve. Tammy Homolka avait été droguée et agressée sexuellement par Bernardo, avec l'aide de Karla, dans la maison familiale, la veille de Noël 1990. La jeune Tammy avait succombé par la suite étouffée par ses propres vomissements. PC

Une entente qui fait encore jaser

En l'absence de preuves, Homolka a pu plaider coupable à une accusation réduite

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

Douze ans plus tard, la réalité rattrape les Canadiens: Karla Homolka sera bientôt en liberté sur les trottoirs, malgré la gravité du crime qu'elle a commis. Pour bien des citoyens, le deal ayant permis cette libération précoce reste bien difficile à avaler.

Pourtant, ce type de négociation permettant à un criminel de plaider coupable à une accusation réduite en échange de son témoignage contre un coaccusé est fréquent dans notre système de justice, et ne soulève habituellement pas la colère des masses. Que se passe-t-il donc ici?

«Ce qui est peut-être inusité, avance un avocat criminaliste qui préfère ne pas être nommé, c'est qu'on s'est rendu compte après coup qu'elle était aussi coupable que celui contre qui elle témoignait.» Normalement, dit-il, la poursuite fera de telles ententes avec la personne la moins impliquée, pour obtenir des preuves contre celle l'étant le plus. Il est rare qu'elle le fasse lorsque les deux le sont tout autant.

RAPPEL

Tous ceux qui étaient en âge de suivre l'actualité s'en souviennent: les crimes de Paul Bernardo et de sa conjointe relevaient de l'horreur à l'état pur. Deux adolescentes de la région de Toronto, Kristen French, 14 ans, et Leslie Mahaffy, 15 ans, ont été enlevées, séquestrées et agressées sexuellement par le couple pendant plusieurs jours avant d'être assassinées. Le corps de Leslie a ensuite été découpé en morceaux et encastré dans des blocs de ciment, lesquels ont été lancés dans un lac.

Il a ensuite été établi que la jeune sœur de Karla, Tammy, «offerte en cadeau de Noël» à l'époux, avait auparavant subi elle aussi les assauts délinquants du couple après avoir été droguée. Ce crime est demeuré impuni.

Une quatrième victime, identifiée sous le pseudonyme de Jane Doe, a aussi été droguée et violée.

Comment, alors, devant une responsabilité aussi lourde, Karla Homolka a-t-elle pu s'en tirer avec une accusation d'homicide involontaire? Même son procès, soumis à d'importantes restrictions de publication, n'avait du-

ré qu'une journée.

LES CASSETTES

Le nœud de cette procédure réside dans les fameuses cassettes vidéo sur lesquelles les crimes ont été enregistrés par leurs auteurs. Ces films, qui ont été une source de grande douleur pour les familles des victimes, illustrent bien la participation étroite d'Homolka aux sévices, elle qui, au moment de l'entente avec la justice, s'était présentée comme une victime de son mari, forcée de participer à ses crimes.

Or, ils ne sont apparus que bien après la conclusion de l'entente. Une fois découverts, bien des spécialistes ont affirmé qu'Homolka n'aurait jamais pu s'en tirer à si bon compte s'ils avaient été connus. Mais il était trop tard: le système judiciaire canadien ne permet pas de juger une personne deux fois pour le même crime.

La «faute» du secret des cassettes incombe à l'avocat de Bernardo à l'époque, Ken Murray. Celui-ci n'en a mentionné l'existence que 16 mois après en

avoir pris possession. Il les avait pourtant déjà en main en juillet 1993, lors de l'entente qui allait permettre à la femme de son client de s'en tirer à si bon compte.

DÉFENSE

Ken Murray a par la suite été poursuivi pour entrave à la justice, et reconnu non coupable. Le juge a cru sa version, selon laquelle il avait dissimulé les bandes pour protéger son client, avec l'intention de les ressortir en temps voulu pour démontrer que rien ne permettait de croire qu'il était le principal bourreau dans cette affaire.

En 1996, sous la pression populaire, le gouvernement ontarien a demandé à un ancien magistrat de réviser l'entente passée avec Homolka. Celui-ci a conclu qu'elle était tout à fait légale.

Pour bien des spécialistes, il est facile de blâmer le processus après-coup. Mais dans l'éventualité où Homolka aurait réellement été entraînée contre son gré dans cette affaire, une peine de 12 ans contre un plaidoyer à une accusation d'homicide involontaire «était loin d'être déraisonnable», note le criminaliste interrogé par LE SOLEIL.

Des cassettes vidéo illustrent le rôle d'Homolka

EN BREF

Une relation controversée

■ Dans une entrevue publiée dans *La Presse* hier, le psychiatre Louis Morissette a déclaré que Karla Homolka ne représente pas un danger pour la société, selon les évaluations cliniques. Par contre, le Dr Morissette a reconnu que la correspondance que M^{me} Homolka entretient avec un détenu du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines est une «faiblesse à son dossier». Karla Homolka a rencontré Jean-Paul Gerbet, 38 ans, lors d'un séjour à l'établissement à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines de mars 2001 à mai 2003. Les deux détenus s'écrivent depuis leur rencontre et leurs lettres sont scrutées par les agents des Services correctionnels. M. Gerbet a été condamné en décembre 1999 à la prison à vie pour le meurtre non prémédité de sa compagne, Cathy Carretta. Parce qu'il ne possède pas la citoyenneté canadienne, M. Gerbet sera éventuellement expulsé en France, son pays d'origine. Hier, le père de Cathy Carretta, Christian Carretta, a tenu à faire savoir qu'il était ce détenu avec qui Karla Homolka a une liaison. «C'est un homme narcissique, manipulateur. Déjà, en France, il avait eu une copine avec qui il avait été violent. Il a eu aussi une autre copine qui s'est suicidée.» Il ne croit pas en la réhabilitation du meurtrier de sa fille. *La Presse*

GRATUIT
Cadeau de la fête
des Pères avec achat.

Espace Bell

FAITES VITE! OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE!
Prix en vigueur du 2 au 19 juin 2005

LE SOLDE
SOUS LE
SOLEIL

Espace Bell

Le solde sous le soleil!
Voyez notre dépliant à l'intérieur de ce journal.

Les locataires exigent un contrôle obligatoire des loyers

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

Les propriétaires ignorent les recommandations de la Régie du logement quand vient le temps de fixer les hausses de loyer, soutiennent les associations de locataires du Québec. Elles demandent au gouvernement d'instaurer un contrôle obligatoire des loyers et de créer un registre des baux.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a fait connaître sa position lors de trois conférences de presse tenues simultanément à Gatineau, à Montréal et à Québec. Grâce aux demandes d'informations adressées aux associations de locataires, le RCLALQ a une bonne idée des hausses moyennes de loyer dans la province, près de 4,5 % ou 21,97 \$ sur un loyer moyen de 494,80 \$.

Ces hausses dépassent de beaucoup les recommandations de la Régie, déplorait Mathieu Houle-Courcelles, responsable des dossiers politiques pour le regroupement. À Québec, par exemple, la Régie du logement recommande des hausses de 0,5 % pour les logements chauffés au gaz et de 1,1 % pour ceux chauffés à l'électricité, alors que les hausses moyennes dans ces deux cas sont plutôt de 4 % et de 3,7 %.

« On voit que les propriétaires se foutent de la Régie et qu'ils se sont donné comme objectif des hausses moyennes de 20 \$ »,

En cinq ans, dit-il, les loyers ont augmenté de 20 %; c'est deux fois plus que ce que recommandait la Régie. Par ailleurs, ce sont les logements les moins chers, dont le loyer est de moins de 350 \$ par mois, qui ont connu les plus fortes hausses à Québec, près de 8 %, soutient Mathieu Houle-Courcelles.

Chaque année, la Régie du logement publie des indices de hausses de loyers recommandées à l'intention des propriétaires et des locataires. Ce

sont seulement des recommandations, mais le RCLALQ voudrait que la loi les rende obligatoires pour les propriétaires et que ceux qui voudraient y déroger aient le fardeau de convaincre la Régie.

On voudrait aussi que les baux soient enregistrés dans un registre qui permettrait aux locataires en recherche de logement de prendre connaissance des loyers qui étaient en vigueur auparavant.

Les propriétaires doivent pourtant donner cette information dans la section G du bail (avis au nouveau locataire), mais selon le RCLALQ, la majorité s'en abstiendrait. « On invite les anciens locataires à passer leur bail aux nouveaux », suggère Nicole Dionne, coordonnatrice au Bureau d'animation et information logement (BAIL).

PROPRIÉTAIRES

Luc Courtemanche, le président de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), rappelle que son organisme avait en effet donné le mot d'ordre à ses membres de ne pas tenir compte des indices de la Régie, mais de se baser sur leurs coûts réels.

« Des hausses de 0,8 % quand l'inflation est de 3 %, c'est ridicule. Les locataires sont conscients qu'ils doivent payer un juste prix qui reflète minimalement le taux d'inflation. Et ils savent que dans trois ou quatre ans, l'équilibre va changer et qu'il y aura encore des offres de gratuité pour attirer les locataires. »

Par ailleurs, la CORPIQ conteste devant la cour le règlement de fixation des prix par la Régie. « Nous croyons que toute la réglementation dépasse ce que prévoit la loi québécoise », dit-il. Il s'objecte encore plus à un contrôle accru de l'organisme sur la fixation des loyers.

Il soutient enfin que la grande majorité des propriétaires inscrivent les loyers précédents à la clause G du bail. « On forme les propriétaires du Québec et on leur fait comprendre qu'ils ont l'obligation de la remplir sinon le loyer risque d'être contesté. »



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Mathieu Houle-Courcelles, du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, et Nicole Dionne, du BAIL, affirment que les propriétaires ignorent les recommandations de la Régie pour fixer les hausses de loyer.

Hausses de loyer en 2005		
LOGEMENT	RÉGIE	PROPRIÉTAIRE
Chauffé au mazout	2,0%	3,9%
Chauffé au gaz	0,5%	4,0%
Chauffé à l'électricité	1,1%	3,7%
Non chauffé	0,8%	3,7%

Couillard se réjouit des baisses de revenus des taxes sur le tabac

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

Légal et légitime ne sont pas la même chose, foi du ministre de la Santé et des Services sociaux. « Le tabac est malheureusement légal, et il est trop tard dans l'histoire pour le rendre illégal. Mais ce n'est pas un produit de consommation comme les autres », a déclaré hier le D^r Philippe Couillard, en conclusion des audiences de la Commission des affaires sociales sur son projet de loi antitabac.

Il rabattait ainsi le caquet d'Imperial Tobacco, de Rothmans's Benson & Hedges et de JTI Macdonald, qui venaient de faire un exposé sur les droits aux affaires et sur les droits des fumeurs, par l'entremise de leur porte-parole Yves-Thomas Dorval. Ce dernier a notamment fait état des 1150 emplois québécois de l'industrie du tabac et des 923 millions \$ de taxes qu'elle a versés en 2004 au gouvernement du Québec, mais en ajoutant que la vente de cigarettes est en baisse constante.

« Plus les revenus de taxes sur le tabac vont diminuer, plus les Québécois vont être en santé et plus les coûts médicaux vont baisser, a répliqué le ministre du tac au tac. Ce pourquoi nous voulons mettre le plus d'obstacles possible à la cigarette dans les lieux publics. »

M. Dorval a dit avoir l'impression que certaines des mesures préconisées dans le projet de loi 112 visent à punir et à dénormaliser les fumeurs, les commerçants et les fabricants des produits du tabac, un objectif qui n'est pas légitime dans une société libre.

Les fabricants canadiens de cigarettes trouvent inacceptable que M. Couillard condamne 1,3 million de Québécois à fumer sous la pluie, dans la neige et le vent, « alors qu'il n'y a pas de risque pour la santé publique de laisser fumer à l'extérieur, sous un abri non fermé », a plaidé leur porte-parole.

Cet argument a été tout de suite contredit par l'Institut national de la santé publique du Québec (INSP). Le D^r André Gervais a déclaré devant la Commission que les dangers de la fumée secondaire sont très réels à l'extérieur également, surtout en forte concentration.

LE SORT DES PRÉSENTOIRS

M. Dorval a d'autre part tenté de sauver les présentoirs de cigarettes dans les comptoirs de vente en plaçant que leur objectif n'est pas de recruter de nouveaux fumeurs, mais plutôt d'amener les fumeurs à changer de marque. N'est-il pas normal de pouvoir présenter les différents produits d'une industrie concurrentielle, ainsi que l'a établi la Cour suprême du Canada? a-t-il demandé.

L'INSP a balayé cet argument du revers de la main en disant qu'à peine 10 % des fumeurs changent de marque à un moment donné. Les fabricants disent que c'est plutôt 18 %. « Mais 1 % seulement représente déjà un montant d'argent considérable », a dit M. Dorval. Il a répété que l'industrie est d'accord avec l'intention de fond du D^r Couillard de réduire le tabagisme, mais qu'il y arrivera davantage par la prévention et l'éducation que par la répression.

L'INSP demande pour sa part d'éliminer les fumeurs dans les lieux visés par la loi; de remplacer par des fumeurs les 40 % de chambres pour fumeurs dans les centres d'hébergement de longue durée; de réduire de 40 à 20 % le nombre de chambres pour fumeurs dans l'industrie touristique, conformément au pourcentage de Québécois qui fument; et d'interdire les présentoirs de cigarettes.

Le ministre a répété qu'il retardera probablement de quelques mois l'entrée en vigueur de sa loi, prévue pour le 1^{er} janvier. Il a dit qu'il précisera davantage les limites et contraintes reliées aux terrasses. Il reconsidérera la permission accordée aux restaurants sans alcool de pouvoir vendre des cigarettes, puisqu'il veut interdire aux restaurants avec alcool. Il réexaminera les articles relatifs aux présentoirs commerciaux et aux fumeurs sur les lieux de travail.

« Quand le cancer du poumon frappe plus de femmes que celui du sein, c'est qu'il faut agir vite et bien », avait-il déclaré au début des audiences. Il a gardé le même cap jusqu'à la fin.

Plus jamais de Hells sur l'aide juridique, clame un groupe chargé de réviser le régime

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

Les Hells Angels ne s'offriront plus d'avocats sur le bras de l'État, s'il n'en tient qu'au groupe de travail sur la révision du régime d'aide juridique au Québec.

Le rapport n'a pas pour l'instant force de loi

« Il y a eu une indignation assez grande de voir l'État payer des honoraires faramineux pour des avocats qui représentaient des gens appartenant à des groupes criminalisés, a convenu hier, le député de Boucherville, Pierre Moreau, président du groupe de travail. C'est l'ensemble des Québécois qui paient pour ces services-là. »

Le groupe de travail a jugé « assez inquiétant » que les biens acquis grâce à des activités criminelles ne soient pas comptabilisés lors du calcul d'admissibilité économique de l'aide juridique. « Vous et moi, si on fait une demande, la valeur de nos liquidités et de nos propriétés sera prise en compte, poursuit M. Moreau. Nous, on dit, ce qui est bon pour un est bon pour l'autre. »

Afin d'éviter de s'embourber dans d'interminables querelles juridiques sur les liens réels de l'individu avec un groupe criminel, il est recommandé qu'une « présomption d'appartenance » soit créée. Cela doit faire en sorte, d'après M. Moreau, que ce ne soit pas « l'avancement du droit qui soit préféré plutôt que les critères pour permettre d'éliminer du régime les gens qui ne doivent pas s'y retrouver. »

Les recommandations du groupe de travail nécessiteraient des changements réglementaires et n'ont pas, pour l'instant, force de loi.

Le rapport intitulé *Pour une plus grande accessibilité à la justice* est

aussi en faveur d'une augmentation du seuil d'admissibilité au régime pour favoriser l'accès de plus de Québécois. En tout, si les recommandations sont suivies, 900 000 personnes s'ajouteraient aux 2,1 millions déjà admissibles.

À l'heure actuelle, pour bénéficier gratuitement de l'aide juridique, une personne seule ne doit pas avoir un revenu supérieur à 8870 \$. Le rapport suggère d'élever ce seuil à 12 500 \$ par année. Lorsque le salaire de l'individu est plus élevé, celui-ci est appelé à déboursier entre 100 \$ et 800 \$ pour se prévaloir des services d'un avocat aux frais de l'État. Le groupe de travail recommande aussi de hausser les seuils d'admissibilité pour les familles formées d'un adulte et un enfant. Au plus haut, le seuil passerait de 24 900 \$ à 28 362 \$.

Les mesures recommandées entraîneraient une dépense supplémentaire de 20 millions \$ par année pour le gouvernement du Québec.

Le ministre de la Justice, Yvon Marcoux, doit commenter le contenu du rapport ce matin.

L'ÉVÉNEMENT HORTICOLE À NE PAS MANQUER!

Les **42 Jours Hamel**

Promotion de la semaine Du 27 mai au 2 juin

Paillis de cèdre 3 pi² 1027440 (Courant: 5,99\$)

Offre spéciale: **297\$** Épargnez **50%**

Jour **21** Jeudi 2 juin

Lonicera japonica 'Halliana' 2 gallons 1035568 Épargnez **40%**

Lonicera 'Dropmore Scarlet' 2 gallons 1005315 Courant: 19,99\$ Offre spéciale: **1197\$**

(Toutes nos promotions sont valables jusqu'à épuisement des stocks.)

centre jardin **HAMEL**

LÉVIS 4801, boul. de la Rivière-Sud SAINTE-FOY Halles de Sainte-Foy CHARLESBOURG 1160, 80^e Rue Est BEAUPORT 1350, boul. des Chutes

www.jardinhamel.com

Du 13 mai au 23 juin

PROMOTION

Éclairage et accessoires extérieurs

snoc c'est tout ça...

• Design rafraichissant • Produits québécois de qualité aluminium moulé

16490

Rabais de **20 à 35%** sur les produits Snoc en magasin*

Payez en **12 versements***

* Applicable sur marchandise à prix courant. Sous approbation de votre crédit. Détails en magasin.

boiteau luminaire

Bien plus que des luminaires UN DÉCOR

snoc

1295, BOUL. CHAREST OUEST, QUÉBEC (angle St-Sacrement) TEL. 687-2271 - 1 800 681-2271

25 à 70%

de rabais sur nos collections printemps-été

Tailles 4 à 22 ans

Toutes taxes incluses

Exceptions: nouveautés, accessoires et mises de côté. Vente finale

OUVERT LE DIMANCHE

LUCETTE LAMONTAGNE boutique

828, avenue Myrand, Sainte-Foy Grand stationnement **681-0249**



Bougeotte 101

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

On a beau dire n'importe quoi et son contraire, mais trouvez-moi quelque chose de mieux que du beau soleil pour vous donner le goût de bouger. Après un mois de *schmoutte*, passé à s'écouter pousser les cheveux et à jouer avec sa collection de figurines *Star Wars*, il était plus que temps. Une autre journée de mauvais temps et la santé mentale de tout un peuple était en péril. On réclamait de voir le bleu du ciel, le vrai, pas celui de Victor-Lévy Beaulieu, la télé, on l'a assez regardée.

Hier, c'était noir de monde sur les Plaines pour suer au nom d'un soleil retrouvé. Ça marchait, courait, roulait, patinait, jouait au foot au frisbee. Le genre de journée qui vous fait dire que Dieu existe, alléluia, et qu'il serait infiniment bon et infiniment aimable de sa part de nous garder du beau temps pour la fin de semaine.

Il n'y avait pas que sur les Plaines qu'on se faisait aller le popotin. À l'autre bout du boulevard Laurier, à l'arrière de la polyvalente De Rochebelle, ils étaient pas loin d'un millier d'ados réunis, sur l'heure du midi, pour un mega work-out extérieur.

Juchée sur une plate-forme, flanquée de gros haut-parleurs, Geneviève, une jeune et dynamique animatrice, multipliait les consignes pour faire bouger tous ces jeunes sur une musique entraînante. En fermant les yeux, on se serait cru

à cette émission de RDS, vous savez celle où des demoiselles en forme font de l'aérobie dans un décor enchanteur, genre un Club Med dans les îles Canaries, alors que vous êtes planté dans votre salon, à vous demander si Dieu existe vraiment, pourquoi suis-je ici et pas là-bas?

Toujours est-il que Geneviève n'avait aucun mal à faire bouger tout son monde. Et un... et deux... et trois... et un pas de côté, yeah! Et un... et deux... et trois... Y'en a qui sont mêlés, c'est pas grave... Et un... et deux... et trois... et on étire les bras vers le ciel, on va chercher le soleil!

Un millier de volontaires pour une séance d'aérobie, dans une école qui compte le double d'élèves, c'est pas si mal. C'est même très bien. Le directeur de l'établissement, Guy Dumais, était en tout cas tout sourire devant la participation de ses jeunes. Cette séance de bougeotte collective, une première à son école, fait partie d'une nouvelle politique de santé. Guy Dumais et ses collaborateurs ont décidé, rien de moins, que de déclarer la guerre à l'inactivité physique, à l'obésité, à la malbouffe.

« On est en train de virer l'école à l'envers », me lance-t-il, pendant que les jeunes continuent à s'amuser autour de nous, sur l'air d'une version techno de *More Than a Feeling*.

Si Dieu existe, alors là vraiment, il interdirait ce genre de sacrilège.

La polyvalente De Rochebelle, souvenez-vous, c'était l'endroit où les journalistes débarquaient, il y a quelques années, chaque fois qu'il était question de malbouffe dans les écoles. Le prétexte: un contrat entre la commission scolaire Des Découvreurs et Coca-Cola pour la vente exclusive de ces boissons gazeuses dans les machines distributrices. Guy Dumais a souvent été appelé à défendre cette entente qui a rapporté 17 000 \$ par année à son école. De « la belle argent » que la direction pouvait ensuite investir dans des projets pédagogiques.

Or, s'il n'en tient qu'à Guy Dumais, lorsque La Rochebelle passera aux nouvelles, ce sera dorénavant pour les bonnes raisons. L'entente avec Coke se termine dans un mois. On compte aller en appel d'offres afin de trouver le partenaire le plus apte à se mettre au diapason de la nouvelle politique santé de l'établissement.

Remarquez, on n'avait pas attendu pour agir. Les machines distributrices de Coke fermaient depuis un moment de moins en moins de boissons gazeuses traditionnelles, à peine 10%. On a aussi abandonné les bouteilles de 600 ml pour des formats plus standards. Adieu les calories vides.

De si beaux efforts ne devaient pas s'arrêter là. Des croustilles santé sont apparues dans les autres machines distributrices. Les bonbons sont devenus de plus en plus rares. En septembre prochain, les tablettes traditionnelles de chocolat disparaîtront, au profit du chocolat noir.

À la cafétéria, un coup de barre a aussi été donné. Les frites et poutines ne sont plus offertes à longueur de semaine, seulement une fois. On privilégie les repas santé. Les élèves ont accès à un bar à salade. Cette nouvelle sera-t-elle suffisante pour empêcher les élèves de se précipiter pour manger un hamburger au Burger King, à cinq minutes de marche, ou une poutine à l'Aréna, sur l'heure du midi? Ça reste à voir, mais au moins, personne ne reste les bras croisés. Si rien ne change dans le comportement des élèves, ce ne sera pas faute d'avoir essayé, pourra se dire Guy Dumais.

Reste les boîtes à lunch. Alors là, il reste du travail à faire, explique le directeur. Malgré toute l'information disponible, les parents semblent éprouver un mal fou à comprendre qu'un repas équilibré, pour un enfant en pleine croissance, ce n'est pas une pizza congelée, un jus artificiel, un sac de chips et un Jos Louis.

Là-dessus, bonne chance, monsieur Dumais, vous avez du pain sur la planche pour en arriver à changer les habitudes. Du pain blanc ou du pain brun, ça reste à voir...



La jeune fille âgée de 12 ans, qui a glissé de la « roche plate » de la chute Kabir Kouba, s'en est tirée avec quelques éraflures.

VILLAGE HURON

Une ado emportée par le courant de la Saint-Charles

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

■ La journée ensoleillée d'hier s'est assombrie pour une jeune fille de 12 ans qui est demeurée une quarantaine de minutes prisonnière de la rivière Saint-Charles avant d'être secourue par les pompiers de Québec.

La malheureuse se trouvait à l'endroit que les habitués de la chute Kabir Kouba, au village Huron, appellent « la roche plate », indique le capitaine Gilbert Auclair de la police de Québec. « Elle aurait glissé avant d'être entraînée par le courant sur une distance de 200 à 300 pieds. »

Heureusement pour elle, une roche se trouvait sur son passage. Elle a donc pu s'y agripper en attendant les secours. Sur place, les policiers

n'ont pu se rendre à elle puisque l'endroit où elle se trouvait était inaccessible sans équipement spécialisé.

Elle s'est agrippée à une roche en attendant les secours

Il a fallu attendre l'arrivée des pompiers de Québec qui, à l'aide d'un système de câbles, ont procédé au sauvetage de la jeune fille, qui s'en tire indemne. « Elle n'a subi que quelques éraflures », précise l'agent Auclair.

C'est une mésaventure qui se termine bien compte tenu de la force du courant en cette période de l'année. « C'est impressionnant, surtout pour un enfant de 12 ans, et l'eau est encore très froide. » La jeune fille ne présentait aucun signe d'hypothermie. Elle a été transportée à l'hôpital pour y subir des examens.

UNIVERSITÉ LAVAL

Les étudiants payés 25% de moins pendant l'été

VIOLAINE BALLIVY
VBallivy@lesoleil.com

Travailler à l'Université Laval est nettement moins payant pendant l'été que l'automne ou l'hiver... Les étudiants employés sur le campus comme assistants de recherche ou d'enseignement touchent un salaire 25% plus faible pendant la belle saison, même si leur tâche, elle, ne diminue pas.

Un étudiant à la maîtrise recevra 15,89 \$ l'heure pour assister un professeur dans ses recherches ou dans sa charge de cours entre les mois de septembre et avril, mais pendant les mois de mai, juin, juillet et août, son salaire chutera de près de 3 \$/heure, à 12,94 \$. Au doctorat, la rémunération suit la même courbe déflationniste au fil des saisons : le même boulot effectué à l'hiver mérite officiellement 16,97 \$, contre 14,28 \$ à l'été.

Cette situation hors du commun, décriée par les étudiants, est justifiée avec peine par l'Université Laval. « Il faudra procéder à un réajustement très prochainement », admet Lise Darveau-Fournier, vice-rectrice aux ressources humaines. « Ce sont de vieilles pratiques qui perdurent. »

Quand elle a mis en place le programme de travail sur le campus, l'administration lavalloise a volontairement décidé d'être plus chiche avec ses étudiants à l'été, prétextant que la faiblesse du salaire serait compensée par le nombre

d'heures plus important (35 au maximum) que les étudiants pourraient consacrer à leur boulot. En même temps, l'Université avait plafonné à 10 heures — 15 heures cette année — la semaine de travail pendant l'année scolaire, en l'accompagnant d'une rémunération plus généreuse.

« Le travail sur le campus est une façon d'accorder aux étudiants une forme d'aide financière, un revenu d'appoint pour les aider. Mais nous ne voulons pas que le temps consacré au travail nuise à la poursuite des études », explique M^{me} Darveau.

Pour Ana Lucia Araujo, présidente de l'Association des étudiants de deuxième et troisième cycle (AELIES), cette perception de la réalité ne tient plus la route. « Maintenant, nous avons de plus en plus d'obligations scolaires à l'été, et il est de plus en plus difficile de travailler à temps plein. »

Certains professeurs, bénéficiant de subventions plus élevées, peuvent se permettre de dépasser le salaire estival suggéré par l'Université Laval mais, dans le contexte du sous-financement des universités, « c'est très rare », note M^{me} Araujo.

Consciente du problème, l'Université Laval a procédé à un premier rattrapage important l'an dernier, réduisant l'écart entre les deux échelles salariales de moitié. Par contre, pour l'équité, les étudiants devront certainement attendre. Au mieux, un groupe de travail se penchera sur la question à la rentrée.

Elle tombe dans un fossé au club de golf

■ Les pompiers ont dû intervenir, hier, pour un secourir une dame ayant chuté d'une passerelle qui enjambe un fossé sur le terrain de golf Le Montmorency (connu sous le nom de golf de Courville). « Nous pouvions nous rendre à elle, mais nous devions utiliser l'équipement (cordes

et civière) pour la remonter », explique Pierre Verreault, chef de district à la police de Québec. La dame ne présentait pas de blessures apparentes. Fait particulier, ce serait la seconde fois en un an que la même femme tombe au même endroit, spécifie M. Verreault. *Jean-François Néron*

4 jours seulement

L'UNIQUE

2
POUR
1

PERRY ELLIS

François Côté
COLLECTION

2
COSTUMES
4 SAISONS

LAINES FROIDES INFROISSABLES

RÉG. 895\$ CHACUN

2 POUR

495\$

AUSSI :



Rég. 295\$
PANTALON

Tailles basse et régulière



Rég. 145\$
CHEMISE

Allemande reconnue

François Côté
COLLECTION

PRÊT-À-PORTER INTERNATIONAL POUR HOMMES

www.francoiscote.com

Complexe Germain-des-Prés, Sainte-Foy 657-1760

EN BREF

Le *Clostridium difficile* n'en finit toujours pas de faire peur aux Québécois

■ Malgré le discours rassurant des autorités sanitaires, les Québécois semblent apeurés par la bactérie *Clostridium difficile*. Selon un sondage réalisé dans le site Internet du ministère de la Santé, 43% des 993 sondés éviteraient de se rendre à l'hôpital par crainte d'être chargés par la bactérie. Bien entendu, le ministère demande aux malades et à leurs proches d'aller dans les centres hospitaliers au besoin. « Le risque d'attraper le microbe est très faible pour les personnes en santé qui ne prennent pas d'antibiotiques », écrit-il. La prévention passe par le lavage des mains. *Baptiste Ricard-Châtelain*

Le retour du virus du Nil occidental

■ La saison de la chasse aux moustiques et aux oiseaux infectés par le virus du Nil occidental sera lancée le 6 juin. En 2003, 17 cas humains avaient été recensés au Québec, mais aucun l'an dernier. Le nombre d'oiseaux morts signalés à Communication Québec avait également chuté au cours de la même période, passant de 7000 à 2300. Le VNO est apparu officiellement il y a 60 ans, en Afrique. Il est présent au Québec depuis 2002. Le virus se transmet surtout par les maringouins qui sont infectés lorsqu'ils piquent un oiseau porteur. Rarement, il peut se propager par transfusion sanguine ou transplantation. www.virusdunil.info ou Communication Québec au 643-1344 ou à www.virusduniloccidental.gc.ca. *Baptiste Ricard-Châtelain*

La polio revient hanter le Québec

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ La polio revient hanter le Québec. Vous avez déjà eu la terrible maladie maintenant éradiquée de l'Amérique du Nord? Elle refera peut-être bientôt surface, même si vous la pensiez anéantie.

Entre 40% et 60% des Québécois autrefois atteints devraient développer le syndrome post poliomyélite. Bon nombre des quelque 7000 victimes toujours vivantes pourraient donc subir une renaissance de la maladie, explique le président de l'Association Polio Québec, Mario Di Carlo.

Son secrétaire, Jean-François Gaudette, y a goûté. Sa vie a « basculé » il y a cinq ans. « Je suis rendu avec une ossature d'une personne de 70 ans. » Pourtant, il avait repris goût aux sports, raconte-t-il, au bout du fil. Âgé de 58 ans, il est un exemple type. La maladie resurgit généralement après 40 ou 50 ans de rémission. Autant chez les individus ayant souffert de la forme paralysante de la polio que chez les autres écorchés.

Mais les personnes touchées par le syndrome ont souvent bien du mal à recevoir un diagnostic clair, soutient M. Gaudette. Les médecins n'arrivaient pas à comprendre son affection. Jusqu'au jour où on l'envoya à l'Institut neurologique de Montréal. La seule médecin spécialiste du syndrome post poliomyélite de l'est du Canada y pratique, indique-t-il.

Pourtant, débusqué tôt, le mal peut être contrôlé plus efficacement, enchaîne-t-il. « Le but, c'est que la personne conserve le plus longtemps possible son autonomie et reste intégrée à la société. Moi, je sors moins car je ne peux plus pratiquer de sport. »

« Il n'y a pas de traitement, dit-il. Graduellement, les gens deviennent invalides. » La polio attaque les neurones, les nerfs moteurs. Lentement, les

mouvements de certains muscles deviennent pénibles.

Les causes du syndrome post polio sont encore mal comprises. La théorie dominante veut que le corps ait fabriqué des nouveaux nerfs moteurs, une fois la maladie partie, pour permettre aux muscles amoindris de fonctionner, explique Mario Di Carlo. Ces nouvelles branches de l'arbre nerveux vieilliraient toute-

fois prématurément. C'est un peu comme si on avait remplacé des autoroutes par des routes secondaires, vulgarise-t-il. Pas conçues pour soutenir tout ce trafic, les routes secondaires dépérissent rapidement.

La fatigue, la faiblesse ou des douleurs dans les articulations et les muscles sont les premiers signes du syndrome. Mais, puisqu'il est encore peu étudié, les médecins doivent procéder par élimination, s'assurer que le sujet ne souffre d'aucune autre maladie, pour certifier qu'il est assailli par la post polio.

Les anciens malades inquiets et leurs proches pourront bénéficier des explications de la médecin spécialiste de la Clinique post polio de l'Institut neurologique de Montréal le 11 juin prochain, à Québec. La Dr^e Daria Trojan, physiatre, sera accompagnée d'une physiothérapeute et d'un ergothérapeute. La rencontre aura lieu à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (Centre François-Charon), 525, boul. Wilfrid-Hamel, à 13h30. Gratuit.

Pour plus de détails : 1 877 765-4672 ou www.polioquebec.org

Les personnes touchées ont du mal à obtenir un diagnostic

Débusqué tôt le mal peut être contrôlé efficacement



Veste denim bordée de cuir

Collection denim
Danielle Morali

MORALI SPORT Place Ste-Foy 653-4742



SOLDES
collection printemps
30 à 50%
sur vêtements sélectionnés

LUCIA
Danielle Morali
Place Ste-Foy 656-9141
/ 30 ans d'expérience / 9 conseillères en mode / 2 couturières à votre service



Avec du soutien, on se sent plus grand. C'est pourquoi Bell a choisi de renforcer son appui aux hôpitaux pour enfants, au sport communautaire, à la sécurité sur Internet et à un grand nombre d'organismes axés sur le développement de la jeunesse. Pour rester près des communautés et forger celles de demain.

bell.ca/communaute

Imagine  Caring Company
Une entreprise
généreuse.

125
ans


Bell

Et bien simple.™

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Collé au maire pour prendre sa place ?

Le conseiller Philippe Laberge, ancien frère d'armes de Christian Jobin à Vision Rive-Sud, explique ainsi l'adhésion de ce dernier au parti de Jean Garon

MARC SAINT-PIERRE
MStPierre@lesoleil.com

■ Christian Jobin joint le maire de Lévis, Jean Garon, et son Parti des citoyens et des citoyennes (PCC) parce qu'il estime que celui-ci ne se rendra pas jusqu'à l'élection de novembre et qu'il souhaite occuper son siège, prétend le conseiller lévisien sortant Philippe Laberge.

« Cet homme-là a toujours été contre Garon, autant l'homme que ses idées. Il faut le connaître comme moi pour savoir que, s'il se colle à Garon, c'est parce qu'il croit qu'il (le maire sortant) ne se rendra pas à l'élection de novembre 2005. Ce qui le motive actuellement tient uniquement à ses intérêts personnels et à la croyance qu'il a que Garon ne se représentera pas, et non à ceux de ses concitoyens ni à ceux



Mardi, Christian Jobin (à gauche) annonçait qu'il ralliait le parti du maire Jean Garon.

de sa communauté. », a affirmé M. Laberge hier. « La réalité, c'est que M. Jobin joue au dauphin dans la perspective du départ du maire. Il ne me

l'a pas caché dans une conversation récente », a ajouté le conseiller du quartier Saint-Étienne et candidat du parti Lévis Force 10 dans ce même quartier, cet automne.

Il a été d'emblée épaulé par la cheffe de Lévis Force 10 et candidate à la mairie, Danielle Roy-Marinelli. « Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de M. Laberge », a succinctement observé M^{me} Roy-Marinelli.

À l'élection municipale de 2001, M. Jobin dirigeait les destinées du parti maintenant disparu Vision Rive-Sud et, à ce titre, il convoitait la mairie.

Il a été défait par M. Garon et son parti a été balayé, seul son porte-couleurs Philippe Laberge résistant à la vague dans Saint-Étienne.

APPROCHÉ LUI AUSSI

Cette semaine, M. Jobin a confirmé qu'il sera le porte-couleurs de M. Garon et de son PCC dans ce même quartier de Saint-Étienne occupé

par son ancien coéquipier, le conseiller Laberge. « L'équipe de M. Garon m'a approché à deux reprises pour que je me joigne à eux et, à deux reprises, j'ai refusé. Je l'ai fait par loyauté envers moi-même et aussi par loyauté envers les gens qui m'ont soutenu. Je n'ai pas voulu décevoir mes concitoyens », a précisé M. Laberge.

L'hypothèse du départ de M. Garon évoquée par le conseiller de Saint-Étienne est déjà prise en compte par le téléphone arabe de précampagne, à la grandeur de la ville de Lévis.

Mais le maire a toujours énergiquement balayé du revers de la main les rumeurs faisant de lui un prochain retraité, pour raisons de santé ou tout autre motif.

Déjà, dès septembre 2004, de son lit d'hôpital, au moment où il devait combattre une infection à un pied, M. Garon avait affirmé qu'il sera candidat à la mairie aux élections de novembre.

« Il ne me l'a pas caché dans une conversation récente », affirme le conseiller de Saint-Étienne

BILAN DES CINQ ANS DE LA « NOUVELLE RUE ST-JOSEPH »

4362 emplois créés et 500 résidents de plus

Le conseil de quartier réclame l'enlèvement du toit du mail restant

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

L'heure est déjà au bilan dans le quartier Saint-Roch : cinq ans après la disparition du triste toit sur le mail tant décrié, le comité Rebâtir la rue Saint-Joseph crie victoire.

Plus de 377 millions \$ ont été investis par les secteurs privé et public, dont 60 millions \$ dans le secteur commercial et 8,4 millions \$ en habitation. L'impact s'est fait sentir jusque dans le milieu de l'emploi, alors que 4362 nouveaux emplois ont été créés. Quelque 4067 nouveaux étudiants et stagiaires en ont aussi fait leur milieu de vie, tout comme 4850 ménages, une hausse de 500 résidents en cinq ans.

Le conseil de quartier de Saint-Roch a donc décidé, hier soir, de réclamer le démantèlement du reste du toit du mail, à la condition que l'on s'assure d'une accessibilité universelle complète des lieux par toutes les personnes déficientes physiques, et que l'on maintienne le principe d'une mixité de la population.

Plywood City, comme on surnommait jadis les lieux, n'est plus qu'un mauvais rêve : les rues ont été réaménagées et la place de l'église refaite, entraînant la création d'un nouveau lieu d'animation dans le quartier. Certains des espaces autrefois vacants ont été recyclés en nouveaux logements (les anciens magasins Laliberté et Légaré, par exemple) et plusieurs nouveaux commerces et bureaux se sont installés dans le secteur, entraînant le développement d'une vocation spécialisée pour l'endroit.

Les résidents se sont même dotés d'une charte de la qualité de la vie dont deux éléments retiennent l'attention, soit que « toute action de développement doit prendre en considération le caractère particulier du quartier, de ses rues et de ses espaces existants et être planifiée en concertation avec la population » et que « le transport en commun ainsi que la circulation piétonne, cycliste et celle des personnes à mobilité restreinte doivent être favorisés par rapport à la circulation automobile. »

Avec l'arrivée des beaux jours, le quartier prend aussi un look sédu-



Devant l'église Saint-Roch redonnée aux regards, la rue Saint-Joseph a repris sa vie de quartier animé.

teur : ce soir, à compter de 17h, on célébrera la réouverture aux piétons de la rue de l'Église et de ses nouvelles terrasses. Et hier, dans la rue Saint-Joseph, la mascotte électronique du magasin Benjo faisait rigoler les passants qui se demandaient d'où pouvait bien sortir ce super robot. « C'est moi qui l'ai conçu et je ne le laisserais pas partir pour 20 000 \$ », lance Sylvain Parizeau, un diplômé en « électronique de base » qui travaille comme acheteur dans ce nouveau commerce.

ENCORE À FAIRE

En présentant, hier soir, le bilan de cette première phase entre les rues de la Couronne et du Pont, la Ville de Québec voulait aussi identifier les points problématiques à considérer dans une éventuelle phase 2, cette fois entre les rues du Pont et Saint-Dominique.

« Le changement le plus significatif, croit aussi le comité, a été l'injection par la Ville de 300 000 \$ pour la création et l'aménagement de deux points de service baptisés Rendez-Vous Centre-Ville à la Maison de Lauberivière et au sous-sol de l'église Saint-Roch. »

Né d'une concertation de la Société de développement commercial, du CLSC, du conseil de quartier, de la

Ville, de la CDEC de Québec et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, ces lieux de rencontre accueillent environ 90 personnes par jour, par point de service. « Cela démontre que le besoin était réel », écrit-on dans le document d'analyse.

Mais c'est loin d'être terminé. Même si « désormais, le secteur privé investit davantage que la Ville », faisant passer la valeur des propriétés de 14 millions \$ en 2001 à 49 millions \$ en 2005, quelques points restent à compléter entre les rues de la Couronne et du Pont. Le terrain du 509, rue Saint-Joseph, est le seul où il reste à intervenir. Un projet de construction de 11 étages comprenant des commerces au rez-de-chaussée et à l'étage, des bureaux plus haut, et 27 unités de logements locatifs aux derniers étages, est sur la planche à dessin.

Pour le comité, la part d'originalité des interventions pour l'architecture, l'affichage, les vitrines doit continuer d'être appuyée par la Ville.

« Il faut continuer d'encourager l'implantation de commerces ou de services en rapport avec les promeneurs. Les grands espaces de bureaux au rez-de-chaussée sont à réduire au minimum. »

RÉAMÉNAGEMENT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVEURS

Fin l'école de proximité

Des parents fâchés qu'on « tasse » leurs enfants pour faire de la place à d'autres venus de l'extérieur

VIOLAINE BALLIVY
VBallivy@lesoleil.com

Le jeu de chaises annoncé par la commission scolaire des Découvreurs (CSD) continue de faire bien des remous. Des parents sont fâchés à l'idée que leurs enfants, même s'ils habitent à deux pas de l'école secondaire De Rochebelle, seront bientôt obligés de prendre l'autobus pour aller aux Compagnons-de-Cartier.

La CSD a prévu d'importants changements au territoire de recrutement de l'école De Rochebelle dans son nouveau plan d'aménagement. Pour permettre la création d'un nouveau groupe au programme d'éducation internationale (PEI), la CSD veut libérer des classes dans l'école secondaire en envoyant les enfants inscrits à l'école primaire Notre-Dame-de-Foy à l'école secondaire des Compagnons-de-Cartier, pourtant située nettement plus loin de leur domicile.

ATTITUDE DE BOUGON

Réunis à l'occasion d'une séance d'information à l'école Notre-Dame-de-Foy, des parents ont accusé la CSD de ne pas respecter les intérêts de leurs enfants.

« Pourquoi nos enfants devraient-ils être déplacés pour faire de la place à ceux de l'extérieur ? » a demandé une mère de deux enfants, avant d'invectiver les représentants de la

commission. « Vous avez une attitude de Bougon. Vous tassez nos enfants pour aller en chercher des plus payants (plus forts). »

« Je peux vous dire que si ma fille doit marcher jusqu'à Rochebelle pour prendre l'autobus pour aller aux Compagnons-de-Cartier, elle ira au privé. »

Or, c'est justement pour réduire l'exode vers le privé que la CSD veut augmenter le nombre de places au PEI, déjà surchargé. De Rochebelle y refuse chaque année près de 400 élèves, faute d'espace, alors que la CSD perd 30% de ses élèves au profit du privé.

ADAPTATION SCOLAIRE

L'arrivée de deux groupes d'adaptation scolaire à Notre-Dame-de-Foy soulève aussi beaucoup d'inquiétudes. Certains voient d'un très mauvais œil l'ajout d'enfants « plus faibles », dans une école qui accueille déjà une forte proportion d'allophones, demandant un suivi particulier.

« Une école saine est une école qui a des enfants forts, moyens et faibles. Mais nos forts s'en vont parce que nous avons la réputation d'être plus faibles. Ce sera pire plus tard », a fait valoir le père de deux enfants.

Le projet de réaménagement du territoire sera soumis à la consultation tout l'été. Les parents qui souhaitent s'adresser directement à la CSD peuvent écrire à l'adresse suivante : analsyseduterritoire@esdecou.qc.ca.

La peine de Radwanli modifiée

■ La Cour d'appel a accepté de modifier légèrement la peine de Georges Radwanli, le commerçant de la rue Saint-Jean qui a été l'un des principaux acteurs dans le réseau de prostitution juvénile. Dorénavant, l'homme pourra aller faire une marche d'une heure, chaque jour entre 7 h et 23 h. Après avoir plaidé coupable, à la fin de 2004, Radwanli avait été condamné à une peine de 18 mois avec sursis, et ce, après avoir été incarcéré provisoirement durant près d'un an. Parmi les conditions accolées à la peine, le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure,

lui avait ordonné de se trouver chez lui ou à son commerce, les deux se trouvant dans la même bâtisse, entre 7 h et 23 h. Or, l'homme de 56 ans a présenté à la Cour d'appel un certificat médical mentionnant qu'il doit marcher une heure par jour à l'extérieur. Comme le ministère public ne s'opposait pas à la modification aux conditions de la peine, les juges Marie-France Bich, Jacques Chamberland et Yves-Marie Morissette l'ont consentie à Radwanli bien que, selon eux, les conditions imposées par le juge Martin étaient appropriées. *Richard Hénault*



CONCOURS

Week-end Douce folie

Remplissez ce coupon et courez la chance de gagner l'une des deux escapades de rêve de deux nuits pour deux personnes à l'Auberge Duchesnay, incluant deux petits-déjeuners, un pique-nique, une demi-bouteille de vin, un souper à la chandelle et l'accès à toutes les activités de la Station touristique Duchesnay. Une valeur totale approximative de 1 040 \$.

www.sepaq.com/duchesnay

Duchesnay
STATION TOURISTIQUE

91.9
Région de la P.M.

LE SOLEIL

RÉGION Sépaq

CONCOURS

Week-end Douce folie

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. (jour) :

Quantité d'adhésions : (5 X 6) + (24 + 8) - 10 =

Les concours doivent être reçus au plus tard le 17 juin 2005, à midi à l'adresse suivante :

Concours «Week-end Douce folie»
C.P. 15180, Québec, QC
G1K 7X2

De déposer votre bulletin de participation au Soleil,
410 boulevard Champlain Est, Québec.

Date de tirage : le 17 juin 2005 16h.
Concours ouvert aux 18 ans et plus.
Résidents de Québec.

Règlements disponibles sur sepaq.com/duchesnay

LE SOLEIL

91.9

Duchesnay

Sépaq

Un dépendant affectif paie pour sa violence envers sa conjointe

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ La relation amoureuse entre un homme dépendant affectif et une femme colérique s'est soldée, après sept ans de vie tumultueuse, par l'imposition d'une peine de 18 mois de prison à Michel Pageau, un individu de 36 ans déjà incarcéré depuis sept mois.

L'homme habitant Beauport avait auparavant plaidé coupable à des infractions de séquestration, de voies de fait armées et de voies de fait simples survenues lors de deux événements, en 2002 puis en octobre 2004. L'avocate de l'accusé, M^{me} Adèle Juster, et le procureur de la Couronne, M^{me} Dominic Bouchard, ont fait la suggestion conjointe de peine qu'a ensuite entérinée le juge Bernard Lemieux.

Aucune plainte n'avait été portée à la suite du premier événement. Suivant la narration qu'en a faite le procureur de la Couronne, Pageau était furieux après avoir appris que sa conjointe avait eu une relation sexuelle avec son ami.

Il a emmené la femme au sous-sol et l'a suspendue par les pieds à l'aide de fils. « Hitler! Hitler! » lui criait-il. L'individu a ensuite fait couler de l'huile à lampe sur la victime.

La naissance d'un enfant par la suite a fait en sorte que « les sujets de dispute se sont multipliés de façon exponentielle », a précisé le procureur. La rupture du couple a suivi, mais l'ex-conjointe menaçait toujours Pageau de le dénoncer et de lui faire perdre la garde de leur fille.

Au milieu d'une nuit, en octobre 2004, la femme s'est présentée chez l'accusé. Celui-ci l'a traitée de « vache » et de « salope », puis il l'a frappée, lui a tiré les cheveux, l'a bousculée et l'a presque étouffée en lui appliquant un genou sur

la poitrine. Enfin, il lui a placé un couteau sur la tempe en la menaçant du pire.

L'agente de probation qui a rédigé le rapport présentiel a indiqué que la principale source de conflits au sein du couple où la violence s'exerçait mutuellement était le mode de vie de la femme. Elle quittait régulièrement le foyer pour n'y revenir que d'un à trois jours plus tard.

PROBLÈMES D'ALCOOL ET DE DROGUE

Les deux conjoints avaient par ailleurs un problème de consommation d'alcool et de drogue. Malgré son humiliation d'avoir été trompé, Pageau est demeuré très amoureux de son ex-conjointe.

Même s'il dit regretter ses gestes, les risques de récidive restent présents, estimait l'agente de probation. « Je veux me reprendre en main pour ma petite fille », a déclaré l'accusé au juge.

Le travailleur de la construction avait déjà été condamné pour vol qualifié, introduction par effraction, vol, conduite avec les capacités affaiblies et possession de stupéfiants. Heureusement pour lui, a toutefois mentionné le juge Lemieux, il n'a jamais été condamné pour un crime violent et son rapport présentiel était somme toute assez positif.

Outre la peine d'emprisonnement, le juge a imposé une probation de trois ans au cours de laquelle Pageau devra suivre des thérapies pour la violence ainsi que la consommation d'alcool et de drogue. Il s'est d'ailleurs vu interdire d'en consommer au cours de cette période et il ne pourra communiquer avec la victime. Durant 25 ans, il ne pourra posséder aucune arme et il a dû se soumettre à un prélèvement d'échantillons de substances corporelles pour analyse génétique.

QUÉBEC

1,1 million \$ pour une politique familiale

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

La Ville de Québec a présenté une Politique familiale en forme de plan de travail, hier. Les mesures concrètes que permettront les 1,1 million \$ sur trois ans dont elle s'accompagne restent à définir, et ne le seront pas avant 2006.

Dans son « plan d'action », la Ville se propose ainsi de « développer un modèle de tarification familiale unique », « de concevoir des outils visant à adapter aux besoins des familles l'offre de services municipaux ». Elle entend aussi agir comme sensibilisatrice et comme « collaboratrice » avec d'autres acteurs.

Le maire Jean-Paul L'Allier s'est ainsi défendu : « 1,1 millions \$ sur trois ans, ce n'est pas beaucoup, mais c'est mieux que zéro sur trois ans. (...) Une Ville n'a pas des milliards et des milliards, une Ville ne peut pas implanter de réseau de garderies à 2 \$ par jour. Ce qu'on veut faire, (...) c'est de mettre de l'ordre dans nos propres décisions pour tenir compte de la situation des familles. »

M. L'Allier a également souligné que Québec veut, avec cet argent, produire un effet de levier « pour amplifier l'action d'autres partenaires, comme les commissions scolaires ou le privé ». Il a donné l'exemple — encore hypothétique — d'un service de gardiennage estival qui emploierait des étudiants en technique de garde afin de permettre aux parents de familles monoparentales de prendre une ou deux semaines de vacances. Notons que la Ville tentera aussi de mieux arrimer ses activités aux calendriers des vacances scolaires.

La Politique familiale recoupe par ailleurs plusieurs orientations déjà comprises dans d'autres politiques et plans d'action, comme son Plan directeur d'aménagement et de développement et sa Planification stratégique 2004-2008.

Michel Pageau a écopé de 18 mois de prison

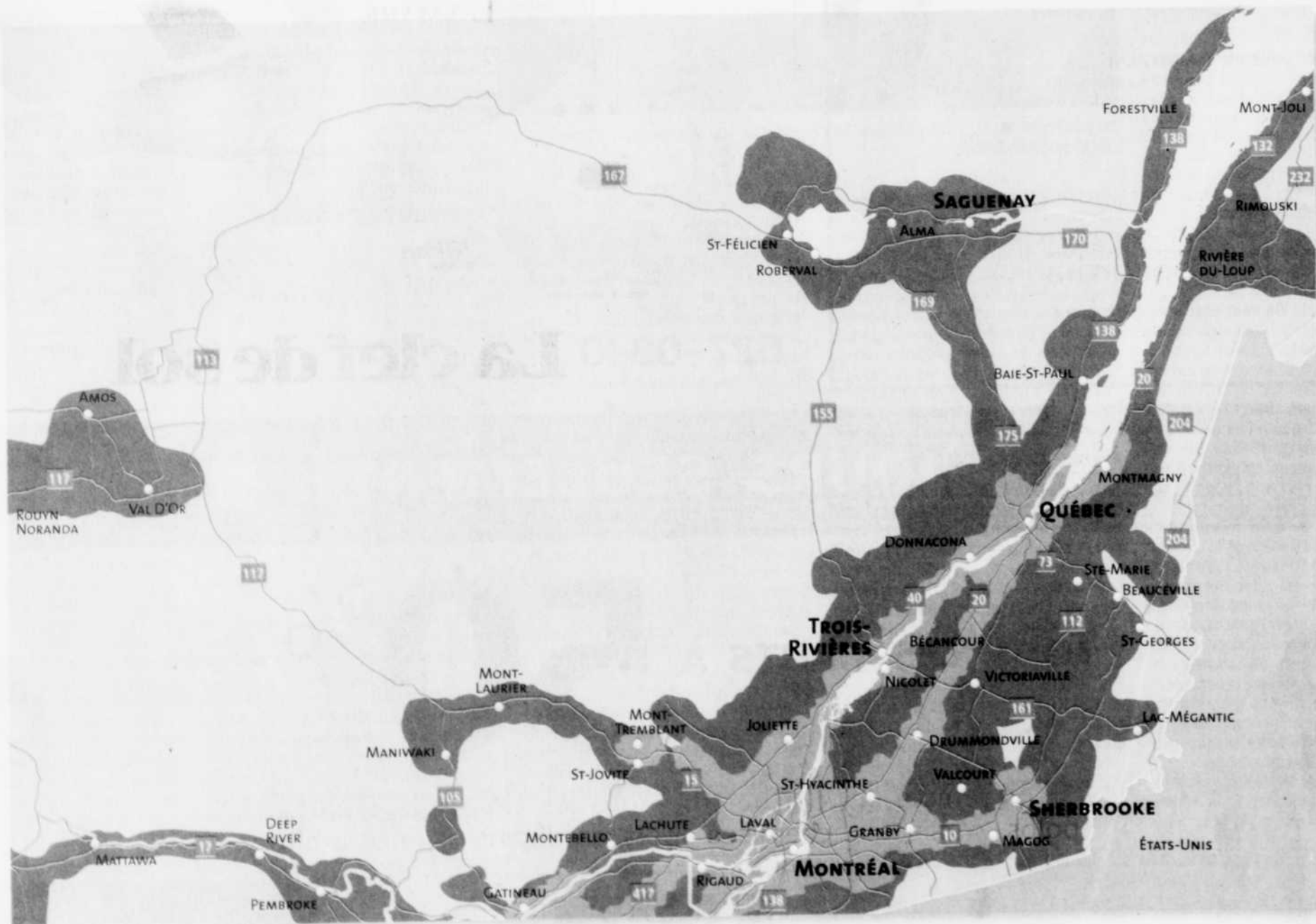
Nous avons élargi notre réseau.

Fido vous invite à profiter de sa nouvelle couverture qui s'étend d'un bout à l'autre du Canada, un réseau si large qu'il compte désormais parmi les plus vastes au pays. De plus, en tant que client Fido®, vous bénéficiez comme toujours de la facturation à la seconde, la façon la plus honnête de compter.

Pour savoir comment profiter de l'option Réseau élargi, composez le 1 888 481-FIDO (3436) ou visitez fido.ca

Nouveau réseau élargi

Réseau de base



fido

Militaire trouvé coupable de voies de fait sur son enfant

Le garçon de six ans a été giflé et frappé avec un soulier et une ceinture

RICHARD HÉNAULT
RHennault@lesoleil.com

■ Un militaire de 34 ans habitant Val-Bélair a été déclaré coupable hier de voies de fait armées contre son garçonnet de six ans.

Si l'individu a aussi été déclaré coupable de voies de fait simples relativement à un autre événement survenu un an plus tard, il avait auparavant reconnu sa culpabilité à une autre accusation de voies de fait armées lors d'un événement au cours duquel il utilisait une ceinture. Dans aucun des cas, la juge Chantale Pelletier n'a cru à la défense basée sur l'utilisation d'une force raisonnable pour corriger un enfant.

Au cours du procès, la juge a accepté de tenir compte du fait que la victi-

me présente des troubles de comportement nécessitant un encadrement ferme et constant. La version de l'accusé n'a tout de même pas été crue.

La preuve a révélé qu'en avril 2003, le père s'est fâché et a donné un coup de soulier à son fils. L'année suivante, il l'a giflé, et la tête du garçonnet a heurté son lit.

« MAL AU CORPS ET AU CŒUR »

Le geste de l'enfant pour décrire la scène s'est révélé très explicite. Il a

ajouté que « les coups lui faisaient mal au corps et au cœur ».

Selon la juge, le garçonnet est apparu très conscient de l'importance de dire la vérité. « Si je conte des mentiries, mes parents pourraient avoir de gros problèmes », a-t-il déclaré.

Dans sa défense, l'accusé a admis avoir donné un « petit coup d'espadrille » sur le bras de son fils. Suivant la version de l'homme, l'enfant prenait du temps pour s'habiller et il se laissait déconcentrer par autre chose. Après plusieurs rappels à l'ordre, l'accusé lui aurait donné le coup « pour le faire sortir de la lune ».

L'année suivante, le militaire avait travaillé la nuit précédente et il dormait encore lorsque sa conjointe est venue l'avertir que l'enfant ne vou-

lait pas s'habiller pour aller à l'école. L'accusé a nié avoir frappé le garçon, affirmant qu'il lui a plutôt pris la tête, « comme pour le faire avancer ».

DÉRAISONNABLE

C'est en l'évitant que la victime se serait accidentellement heurté la tête. Dans son témoignage, la conjointe a confirmé que l'homme était fâché lorsqu'il s'est levé.

La juge Pelletier a estimé que, pour les deux événements, l'accusé semblait vouloir minimiser la force employée. Au sujet du droit de correction, a-t-elle rappelé, il a un but éducatif et il doit être utilisé de façon raisonnable.

Dans le cas du militaire, il est apparu que les coups n'ont pas été portés dans le but de corriger ou d'éduquer.

Les deux fois, la colère l'a emporté et il a employé la force.

Et ce n'est pas le besoin d'encadrement très ferme et constant qu'avait l'enfant qui justifie l'emploi de la force. « L'emploi de la force était déraisonnable puisque, comme la Cour suprême le précise, la correction comportant l'utilisation d'un objet ou encore des gifles ou des coups à la tête est déraisonnable », a conclu la juge Pelletier.

Les parties feront leurs représentations sur la peine aujourd'hui.

Le juge a estimé qu'il s'agissait plus de colère que d'éducation

QUÉBEC

Saisie de boutures illégales dans une automobile

■ Les policiers de Québec ont fait la découverte, mardi en fin de soirée, de plantes qui ne provenaient sûrement pas d'un centre du jardin. Ils ont intercepté une automobile sur la rue Alexandra, dans l'arrondissement Beauport, à l'intérieur de laquelle se trouvaient une centaine de boutures de plants de cannabis. « Le conducteur a fait une manœuvre bizarre qui a attiré

l'attention des patrouilleurs. À bord, un homme et deux femmes paraissaient nerveux et une forte odeur de marijuana régnait dans l'automobile. Il y avait 70 boutures sur le siège arrière et une quarantaine dans le coffre », explique l'agente Lise Taschereau, de la police de Québec. Des accusations de possession dans le but de trafic devraient être portées. Jean-François Néron

Apprendre l'anglais fait toute la différence du monde

- Programme dynamique qui souligne chacun des quatre volets de l'apprentissage de la langue: lire, parler, écouter et écrire
- Huit niveaux d'instruction (débutant à avancé)
- Cours intensifs donnés par des professeurs spécialisés en enseignement de l'anglais, langue seconde

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (TEMPS PLEIN OU PARTIEL)

1. Cours intensif : 5 ou 10 semaines
du 20 juin au 22 juillet
du 25 juillet au 26 août
du 20 juin au 26 août

2. Préparation aux tests de compétences linguistiques (TOEFL, CELDT) : 40 heures

Information :

Tel. : (514) 848-3600

Courriel : celi@alcor.concordia.ca

Site web : www.concordia.ca/conted

Profitez-en pour vous renseigner sur nos programmes de formation professionnelle.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Inscription par télécopieur, courrier ou en personne jusqu'au 10 juin. Heures de bureau: du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30. Le Centre de l'éducation permanente est situé au 1600, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'angle de la rue Guy.

Prix spécial pour les personnes de 60 ans et plus



UNIVERSITÉ
Concordia

Centre de
l'éducation
permanente

On vous prépare pour le monde
www.concordia.ca

Antonio Cordero
Anglais langue seconde
Français langue seconde



La plus Grande
VENTE
DE
CAMÉRAS
à Québec

NOUVEAU EXCLUSIF

3.0

DXG

51 En 1

- CAMÉRA VIDÉO
- CAMÉRA NUMÉRIQUE
- 3 MEGA PIXELS
- LECTEUR MP3
- PC CAMERA
- DICTAPHONE

199\$*

Spécial d'introduction

SUG. 299\$

GRATUIT

IMPRIMANTE COULEUR
LEXMARK
À L'ACHAT D'UNE
CAMÉRA NUMÉRIQUE

SMP

SAMSUNG

299\$*

QTE. 4 RÉG. 399*

Nikon

499\$*

QTE. 6 RÉG. 599*

MINOLTA

999\$*

QTE. 2 RÉG. 1199*

627-0840 La clef de sol 840, BOUVIER, QUÉBEC

*Après rabais postal. Quantités limitées.

4 JOURS SEULEMENT!

TOUS LES HAUTS À **50%** de réduction*

Pour femme et pour homme, tous les chandails, t-shirts, polos, camisoles, chemises sport, cardigans et encore plus.

AILES
LES AILES DE LA MODE

*Exceptions : Diesel, Energie, Sixty, Miss Sixty, Hugo Boss, chemises habillées, vestons et manteaux. Marchandise sélectionnée. Pour un temps limité.

VENEZ PARTICIPER AU CONCOURS
SORTEZ GAGNANT

ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE PAIRE DE BILLETS POUR LE GRAND PRIX DU CANADA D'UNE VALEUR DE 720\$.*

gpc
GRAND PRIX DU CANADA

AILES
LES AILES DE LA MODE

*Une paire de billets par magasin. Détails et règlements du concours en magasin.

Place Ste-Foy (418) 652-4537 • Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537 • Carrefour Laval (450) 682-4537

www.lesailles.com

LE QUÉBEC ET LE CANADA

FUITE D'UN DOCUMENT SUR LES CPE

La pression monte pour forcer une enquête

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ La pression continue de monter sur la ministre Carole Thériault pour la forcer à enquêter sur le fait que des renseignements nominatifs portant sur les centres de la petite enfance ont atterri entre les mains d'un journaliste de Radio-Canada.

Hier, au moment où l'opposition revenait à la charge pour réclamer le déclenchement d'une investigation pour savoir si la fuite a été orchestrée par l'entourage de la ministre de la Famille, l'Association québécoise des CPE a indiqué au SOLEIL qu'elle songe à porter plainte.

Le rapport rendu public divulguait notamment une liste d'une vingtaine de directrices de centres dont le salaire dépasse 100 000 \$, le double de ce qui est assumé par l'État. Une carte précisait l'emplacement géographique de ces établissements.

En Chambre, la députée-ministre de Lévis a répondu au Parti québécois qu'elle n'entendait nullement procéder à une vérification interne. À deux reprises, elle a lancé que « je ne tomberai pas dans ce piège-là. Quand je me lève en Chambre, c'est pour les familles, pas pour faire du salissage ».

Le directeur général de l'Association des CPE, Jean Robitaille, s'est montré peu impressionné par la réplique. Il a commenté que « tout porte à croire que ce sont eux », les membres du cabinet de M^{me} Thériault, qui ont laissé couler l'information.

« Nous sommes à y penser », a-t-il ajouté sur la possibilité de saisir la Commission d'accès à l'information d'une possible infraction à la loi protégeant les renseignements personnels. La présidente de l'organisme, Hélène Potvin, a confirmé être en réflexion sur cette possibilité.

À l'Assemblée nationale, le critique péquiste Stéphane Bédard a demandé pourquoi Carole Thériault « ne cherche pas le responsable de la fuite? Qui cherchez-vous à protéger? »

En point de presse, l'élu du PQ a affirmé que la nature des informations divulguées lui donne l'impression conviction que seul le ministère de la Famille peut être à l'origine du coulage dans les médias. « Elle s'incrimine en refusant l'enquête », a-t-il ajouté.

Stéphane Bédard a refusé cependant de porter lui-même l'affaire à l'attention de la Commission d'accès. « Est-ce que moi, comme député de l'opposition, je dois pallier la négligence de la ministre? »

Les relations entre les CPE et le cabinet de la ministre sont au pire. Jean Robitaille a indiqué que les récents événements « ont soulevé une vague de colère dans le réseau. C'est mêlé d'un sentiment de tristesse. Les gens (des CPE) se sentent méprisés. Avec les sous-ministres, avec les fonctionnaires (du ministère), ça va bien, a-t-il résumé des échanges avec l'Association. Avec le cabinet politique, c'est catastrophique ».

Les budgets alloués au réseau des centres de la petite enfance constituent une source de mécontentement. L'Association brandit un extrait des débats sur les crédits où les besoins sont estimés à 104 millions \$ par le ministère alors qu'une somme de 64 millions \$ est accordée.



En Chambre, la ministre de la Famille, Carole Thériault, a répondu au Parti québécois qu'elle n'entendait nullement procéder à une vérification interne.

Hélène Potvin a soutenu que les fonctionnaires de la Famille reconnaissent que le réseau devra absorber une réduction de 40 millions \$. L'attachée de presse de la ministre a nié qu'il y ait une coupe. Louise Bédard a indiqué que 104 millions \$ ont été ajoutés, une somme qui comprend les 33 millions \$ aux garderies à but lucratif. « Il y en a amplement » pour le développement et le maintien des places.

La ministre a indiqué qu'elle maintient le cap sur une modernisation « de la loi pour se permettre d'aller plus loin ». Une source gouvernementale a remis au SOLEIL un relevé rédigé il y a deux ans. Les CPE y affichaient des surplus totalisant 143 millions \$.

Ce constat est à l'origine de la décision de la ministre de mieux encadrer les CPE, a-t-on expliqué. Québec avait modifié les règles pour récupérer une partie des surplus. Leur utilisation va à l'amélioration du réseau et l'ajout de places, a-t-on aussi précisé. Selon l'étude des crédits, Québec a ainsi économisé 5,3 millions \$, en 2003-2004.

Les libéraux fédéraux du Québec tentent de se remettre sur la carte

Jean Lapierre élabore un plan d'action

ISABELLE RODRIGUE
Presse canadienne

OTTAWA — Alors que le commissaire John Gomery s'appête à se retirer quelques mois des feux de la rampe pour écrire son rapport sur le scandale des commandites, les libéraux fédéraux du Québec veulent profiter de l'accalmie médiatique pour regagner la confiance des électeurs.

Ils veulent aussi galvaniser leurs militants en vue de l'échéancier électoral qui se profile à court terme.

Le lieutenant de Paul Martin au Québec et ministre des Transports, Jean Lapierre, appuyé d'un groupe de libéraux de l'exécutif du parti au Québec, travaille à l'élaboration d'un plan d'action qui orientera les troupes et qui sera déployé dès la fin août.

« Le bon Dieu nous a donné une deuxième vie, il faut en profiter, a lâché M. Lapierre, faisant référence au vote de défiance que les libéraux ont remporté de justesse, il y a deux semaines. À partir du mois d'août, la saison politique va recommencer et il faudra poser des gestes pour aller regagner la confiance des Québécois. »

Une première rencontre stratégique sur ce plan d'action doit avoir lieu cette fin de semaine et les députés du caucus ont déjà été invités à émettre leurs idées. L'exercice visera aussi à déterminer, dans les prochaines semaines, les besoins des différentes régions en vue de tenter d'influencer l'agenda gouvernemental des mois à venir.

« Il faut être en mode écoute », a souligné Pablo Rodriguez, député et président de la section Québec du Parti libéral du Canada. Il ajoute aussi que les libéraux devront être plus « présents sur le terrain ».

À la traîne dans les sondages et au plus bas dans l'estime des électeurs québécois avec les révélations quotidiennes à la Commission d'enquête sur le scandale des commandites, les libéraux fédéraux du Québec sont les premiers à reconnaître que le défi est grand.

Ils n'ont pas de temps à perdre puisque des élections auront lieu au plus tard en mars 2006. Le premier ministre, Paul Martin, a fait la promesse de tenir un scrutin 30 jours après le dépôt du rapport final du commissaire Gomery, attendu en décembre prochain.

Ils sont toutefois convaincus que, le feuilleton quotidien des audiences publiques de la Commission terminé, la population sera plus disposée à entendre ce qu'ils ont à dire.

« La réalité, c'est que la Commission Gomery, ça a créé un mur, a fait valoir le ministre Lapierre. Et qui-conque suit un peu l'opinion publique sait qu'on a pas mal de croûtes à manger pour regagner la confiance des gens. »

La ministre du Patrimoine, Liza Frulla, abonde dans le même sens que son collègue et précise qu'à son avis, le pire est probablement derrière les libéraux.

La ministre du Patrimoine est d'avis que les libéraux doivent d'abord muser, auprès de la population, les mesures budgétaires « parce que ce n'est pas connu au Québec ».

Elle n'est pas la seule à miser sur le budget. « J'ai l'impression que le budget va nous donner beaucoup d'outils en région », a noté pour sa part le député de Brome-Missisquoi, Denis Paradis, qui cite les fonds pour les infrastructures municipales qui sont très attendus dans sa circonscription.



Jean Lapierre

AFFAIRE GREWAL

Martin se contredit

■ OTTAWA — Le premier ministre, Paul Martin, s'est contredit au sujet de l'affaire Gurmant Grewal, hier, en admettant qu'il aurait été prêt à rencontrer le député conservateur à la condition que ce dernier ait accepté de joindre les libéraux sans condition. « Évidemment, tout le monde serait prêt à rencontrer quelqu'un qui est intéressé à changer de parti », a déclaré M. Martin aux Commu-

nes. « Mais j'ai été très clair en disant que je ne rencontrerais pas le député à moins qu'il accepte de changer d'allégeance (...) sans rien recevoir en retour. Autrement, je n'étais pas prêt à le rencontrer. » Mardi, pourtant, M. Martin avait affirmé : « Je n'ai jamais dit que je rencontrerais le député. » Aux démentis des porte-parole libéraux, le chef conservateur, Stephen Harper, a répliqué sèchement : « La vérité, c'est qu'on a tenté d'acheter Gurmant, qu'il ne l'a pas été et que ce n'était pas son intention de l'être. » PC

AMENDEMENTS À LA RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Des corrections insuffisantes, clament le PQ et les groupes sociaux

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

Les corrections apportées à la réforme de l'aide sociale sont bonnes, mais ne corrigent pas les principaux problèmes liés au régime, déplorent le PQ et les groupes de lutte contre la pauvreté.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, a élaboré, hier, sur les différents amendements apportés au projet de loi 57. « On change notre façon de travailler, a-t-elle indiqué. Il n'y a plus cette espèce d'atmosphère de menace qui dit : "Si vous ne faites pas telle chose, vous êtes coupés." »

Un nouveau programme d'accompagnement vers la réinsertion à l'emploi

est mis en place. Il bénéficiera aux personnes « éloignées du marché du travail », soit celles qui ont « plus de difficultés, plus de limitations, plus d'obstacles ». Ces prestataires obtiendront une prime de 130 \$ par mois s'ils investissent entre 15 et 20 heures par semaine dans l'apprentissage d'un travail ou dans l'intégration à un organisme communautaire. Autre changement, ces mêmes organismes obtiendront 100 \$ par mois pour chaque personne qu'ils aideront à intégrer chez eux. Coût : 2 millions \$ supplémentaires cette année pour réintégrer 3000 personnes, et 12 millions \$ annuellement par la suite pour 7000 prestataires. Cela vient abolir la prime à la participation de 60 \$ proposée par le pré-

décesseur de M^{me} Courchesne, le ministre Claude Béchard.

« On ne veut pas travailler nécessairement sur des programmes où il y a des volumes importants, mais pas d'effets durables, indique M^{me} Courchesne. Je préfère y aller progressivement, mais m'assurer que le travail se fait correctement. (...) Il n'y a aucun programme social qui est coupé au ministère. »

En outre, le recouvrement de la prestation pour loyer impayé est annulé et le bureau de renseignements ou de plaintes renait. Mais la modification qui a le plus d'impact, selon le Parti québécois, est la subordination du projet de loi 57 à la Loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette mesure

fait d'ailleurs en sorte que les péquistes ne rejettent plus le projet de loi. Si cette référence n'était pas faite, « la Loi sur la pauvreté tombait dans les limbes, a souligné le porte-parole du PQ en matière de solidarité sociale, Camil Bouchard. Là, elle est reconnue dans la loi, ce qui est extrêmement important. On va pouvoir confronter les deux lois. »

Mais, sur le fond, « il n'y a pas grand-chose qui a changé », soutient M. Bouchard. La non-indexation des prestations au coût de la vie est notamment une grande faiblesse, estime-t-il. « Le plancher va évoluer vers le bas constamment si on n'introduit pas ça. »

Les amendements au projet de loi 57 « enlèvent certains irritants », se-

lon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, mais ne répond pas aux principales demandes des groupes antipauvreté. Le maintien du classement des prestataires selon leur aptitude au travail entretient les préjugés et l'ensemble des besoins n'est pas couvert. « L'allocation de participation est remplacée par une mesure de soutien aux personnes, remarque Vivian Labrie, du Collectif. Le gouvernement se trouve à financer, son programme à même les coupes à l'aide sociale des derniers mois. C'est comme si on prend une carotte dans le frigo des gens, on la met au bout d'un bâton et on dit : "Je t'accompagne." (...) On maintient notre objection au projet. »

SAMEDI

DANS LE SOLEIL

Comment le géant de Sam Walton a perdu le sourire



Dans le cahier Zoom

C'était la belle époque. Le patron, les associés et les clients souriaient. Les prix baissaient, l'action grimpait. Tous étaient heureux dans l'univers Wal-Mart. Que s'est-il donc passé?

EN BREF

S.O.S. à Marie-Claire Ouellet

■ Le gouvernement du Québec fait appel à une spécialiste du monde des communications pour l'aider à essayer de mieux faire passer son message auprès de la population. En effet, le Conseil des ministres a procédé, hier, à la nomination de Marie-Claire Ouellet au poste de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale au ministère du Conseil exécutif. À compter du 20 juin prochain, elle succédera à Alain Bolduc, qui s'en va occuper un poste de vice-président aux affaires publiques et aux communications à la Société des alcools du Québec. Ancienne attachée de presse du ministre libéral Marc-Yvan Côté, M^{me} Ouellet travaille au cabinet de relations publiques National depuis 1994. Elle a également été journaliste à CFER-TV à Rimouski, à Radio-Canada, à CHRC et à Télévision Quatre-Saisons. *Gilbert Leduc*

Pas de Morselli au PLQ

■ M. Morselli n'a jamais été responsable du financement du Parti libéral du Québec, a juré, hier, en Chambre, le vice-premier ministre, Jacques Dupuis. Il répondait à une question de l'opposition sur deux témoignages entendus à la Commission Gomery. « Est-ce que je dois comprendre qu'Alfonso Gagliano et John Parisella, sous serment, ont carrément menti lorsqu'ils parlaient de liens entre M. Morselli et le PLQ? » a interrogé en vain le député Jonathan Valois. Le gouvernement a aussi assuré que deux membres de son personnel, Claude Lemieux et Bruno Lortie, ont été entendus par la Commission Gomery, qui n'a pas jugé nécessaire de les faire témoigner en public. *Simon Boivin*

COMMISSION GOMERY

Pas facile de vendre le Canada...

■ MONTRÉAL — Michel Bibeau a de bien mauvais souvenirs des commandites canadiennes pour s'être fait insulter en posant les affiches et les banderoles ornées de la célèbre inscription du gouvernement fédéral. De passage devant la Commission Gomery hier, le gestionnaire d'événements — il a organisé plus de sept millions de pieds carrés de « salons » en tous genres — a raconté qu'il se « faisait ramasser parce que je posais des bannières du Canada. Il y a un gars, une fois, qui a laissé la job là, en disant "Tabarnac, je ne veux pas poser ces bannières, pis les pancartes du Canada". Il a observé ces réactions « en région, à Rimouski, à Chicoutimi, jamais à Montréal ». Ce qui pourrait expliquer, a-t-il laissé entendre, le prix très élevé des commandites fédérales pour les salons tenus à l'extérieur de la métropole... *Mylène Moisan*

Le NPD reporte aussi son congrès

■ OTTAWA — Après le Bloc québécois, voilà que le NPD reporte à son tour son congrès général à l'automne, contexte politique oblige. Le parti de Jack Layton devait rassembler ses militants à Québec à la mi-juillet, une première dans son histoire, mais n'a pris aucune décision sur la tenue de cette rencontre dans la Vieille Capitale ou ailleurs au pays. Un certain essoufflement du parti à la suite des préparatifs électoraux finalement inutiles des dernières semaines et l'obligation pour les députés de suivre à la trace l'évolution de la mise en vigueur du budget fédéral, au Parlement, expliquent ce report. *Raymond Giroux*

Des nouveaux à l'Ordre du Québec

■ Le lieutenant-général Roméo Dallaire, l'ancien recteur de l'Université Laval Jean-Guy Paquet et le hockeyeur Guy Lafleur font partie de la quarantaine de personnalités qui recevront, le 22 juin à la salle du Conseil législatif du parlement, l'Ordre national du Québec. En compagnie du philosophe Vianney Décarie et de l'architecte Phyllis Lambert, MM. Dallaire et Paquet seront nommés grands officiers. Parmi les personnes qui seront nommées officiers de l'Ordre du Québec, notons les noms de la présidente du Conseil des monuments et sites du Québec, France Gagnon-Pratte, et du premier titulaire de la chaire UNESCO sur le patrimoine culturel de l'Université Laval, Cyril Simard. Guy Lafleur et l'athlète Chantal Petitclerc seront élevés, pour leur part, au rang de chevalier, tout comme le docteur et spécialiste mondial de l'obésité Claude Bouchard, le ténor Pierre Boulet, le poète Pierre Morency, le président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin, l'auteur-compositeur-interprète Michel Rivard, le docteur Réjean Thomas et l'homme d'affaires de Québec Gordon Donald Simons. *Gilbert Leduc*

Un « Deep Throat » québécois improbable

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

C'est le rêve de tout journaliste. Tenir une information tellement explosive qu'elle fait tomber le chef du gouvernement. Il y a cependant bien peu de chance qu'un jour, les médias québécois puissent compter sur un « Deep Throat » pour y parvenir. Hier, LE SOLEIL a demandé à diverses sources — politiques, administratives, policières — quand se justifierait l'existence d'un « Deep Throat » au Québec — et comment il serait reçu. « Gorge profonde », c'est le surnom qui a recouvert l'identité de l'informateur qui a permis au *Washington Post* de forcer la démission, en 1974, du président américain Richard Nixon. L'homme de l'ombre s'appelait Mark Felt, un ancien numéro deux du FBI.

Tous s'en doutent, l'idée de couler des informations ne sourit guère à ceux qui sont aux commandes de l'État. « Cela devrait être complètement interdit », s'est fait expliquer LE SOLEIL. « Surtout que certains "coupages", comme les informations sur le budget, peuvent avoir des implications graves. »

Une source a fait valoir que Felt a « probablement agi parce que sa conscience lui dictait de le faire. Au Québec, rien ne justifie de le faire », a-t-elle mentionné. L'affaire du Watergate portait sur un geste illégal, la pose de micros dans un local démocrate, a-t-elle dit.

Un avocat qui a défendu des hauts fonctionnaires dans sa carrière a expliqué que, face à l'illégalité, un commis de l'État n'a d'autres choix que de dénoncer. « Sinon il devient complice. » Des cas rarissimes. Un seul exemple a été donné où un fonctionnaire a dû recourir aux tribunaux pour être réembauché après qu'une dénonciation justifiée lui eut fait perdre son poste.

Aucun de nos interlocuteurs n'a plaidé en faveur du renforcement de mesures pour permettre aux fonctionnaires d'alerter le public sur une situation irrégulière, le *whistleblowing*. Les employés de l'État « ont 26 chiens de garde » à qui s'ouvrir: syndicat, vérificateur général, protecteur du citoyen et autres contrôleurs des finances.

Marc Lirette, de l'Association des cadres du gouvernement du Québec, une des deux personnes qui ont accepté d'être nommées, a indiqué que le code d'éthique de ses membres prévoit l'obligation de signaler toute décision inéquitable. « Je n'ai pas de souvenir d'une application » du *whistleblowing*, a-t-il cependant noté.

Le premier ministre, Paul Martin, a présenté un projet de loi pour mieux protéger les dénonciateurs. Mais la législation semble être dans les limbes. Et c'est tant mieux, a soutenu un haut fonctionnaire. « Cela ouvre la porte à l'arbitraire, aux règlements de comptes. »

Chez les policiers, seul un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada

s'est mouillé. « Quelqu'un m'a dit "si une personne me demandait de tourner la tête (sur une situation irrégulière), je démissionnerais". On ne peut pas se tourner la tête vis-à-vis d'un crime », a rapporté Sylvain L'Heureux, de la GRC à Montréal.

« C'est notre devoir de faire respecter la loi, a-t-il rappelé. Nous avons prêté serment en ce sens. M. Felt (« Deep Throat ») a pris une décision qui oppo-

saits ses valeurs personnelles et celles liées à son travail. »

D'autres organismes policiers n'ont pas voulu s'exprimer sur le sujet. C'est le cas de la Sûreté du Québec et de l'Association canadienne de la police professionnelle. La police de Québec et l'Association des directeurs de police du Québec n'ont pas retourné nos appels.

Avec la collaboration de Jean-François Néron

Les petites annonces du Soleil
844-4444
7 JOURS
LE DÉPART
IMMOBILIER

5



Le solde de 50 h. Du 6 au 10 juin.

Venez célébrer notre 50^e anniversaire au Canada. Pendant seulement 50 heures, nous patronons votre première mensualité à concurrence de 1000 \$ ainsi que votre dépôt de garantie! Et il y a bien d'autres offres à ne pas manquer! www.mercedes-benz.ca

Donnez votre numéro à tout le monde.

Appels entrants locaux illimités.



PARLEZ-MOI 25
25 \$/mois*

Appels locaux entrants illimités et jusqu'à 100 minutes d'appel interurbain au Canada.

- Jusqu'à 1000 minutes le soir et le week-end
- Jusqu'à 100 minutes en tout temps
- Messagerie vocale 3, appel en attente et appel conférence

DE PLUS, obtenez jusqu'à 3 mois d'appels locaux, de messages vidéo, de messages photo et de messages textes ILLIMITÉS.*

le futur est simple™

TELUS
mobilité™



Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobility.com

Offre valable jusqu'au 30 juin 2005 avec nouvelles mises en service au Québec et en Ontario seulement. *Taxes, frais d'interurbain, temps d'attente additionnel, frais d'itinérance, frais pour les services payés à l'usage, frais mensuels d'accès au réseau et frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 évolutif en sus. **Le tarif mensuel de base des clients qui signent un contrat de 1, 2 ou 3 ans inclut les appels locaux, les messages photo, les messages vidéo et les messages textes illimités pendant 1, 2 ou 3 mois respectivement. La messagerie photo et la messagerie vidéo sont seulement offertes dans nos zones de couverture numérique 1X. Consultez nos cartes de couverture à telusmobility.com pour plus de détails. © 2005 TELUS Mobilité

BOUTIQUES TELUS MOBILITE ET DETAILLANTS AUTORISES

QUÉBEC

Galerie de la Capitale
Place Fleur-de-Lys
Place Laurier
Expert-Cell-Télécom
5237, boul. Henri
F.M. Electronique
41, rue Saint-Vallier Est
Informatique Mercier Inc.
4750, boul. Wilfrid-Hamel
Normand Nadjeu Communication
909, boul. Pierre-Dorland Sud,
local 100
Radio-Circo
550, rue Marois

Baie-Comeau

Boutique Satcom
Centre régional Mercourgan
400, boul. Laflèche

Beauport

Chi Sens Fil
Promenades Donoport
3033, rue du Carrefour
DOT Electronique
371, boul. Armand-Francis

Charlesbourg

F.M. Electronique
Carrefour Charlesbourg
8500, boul. Henri-Douresse

Donnacona

Café de sol / Radio Shock
Place Donnacona
325, rue de l'Église

Chicoutimi

Place du Foyoune
Communications Télésignal Inc.
1693, boul. Saint-Faust, local 116

Gaspé

Enso Informatique Inc.
Place Jacques-Carrier
167, rue de la Florie, local 2

Carleton

Radio Service M.B.G. Inc.
1051, boul. Parnon

La Malbaie

Services Info-Comm
1005, boul. De Comporté

Lévis

Kiosque Normand Nadjeu TV
Galerie Chagnon
1293, boul. Alphonse-Desjardins

Montmagny

Michel Houx Meubles
90, boul. Taché Ouest
Stereo Plus P.L. Chabot Inc.
4, boul. Taché Ouest

Rimouski

Kiosque La Maison d'Auto Fortier

Rivière-du-Loup

Kiosque Centre Commercial
Rivière-du-Loup
296, boul. Thériault

Sainte-Foy

Place Sainte-Foy
Communications Cellweb
1965, rue Jean-Talon Sud
Cyber PC
3280, ch. Sainte-Foy

Saint-Georges

Kiosque Normand Nadjeu
Carrefour Saint-Georges
8585, boul. Lauroie
CJ Electronique
13175, boul. Lauroie
Dumoulin Electronique Lavoie
573, 9^e Rue

Sainte-Marie-de-Beauce

Les Galeries de la Chaudière
Kiosque Normand Nadjeu
Normand Nadjeu TV
Dumoulin Electronique &
Informatique
500, boul. Vachon Nord
Nipert Electronique
1076, boul. Vachon Nord

Quinze incendies de forêt font rage sur la Côte-Nord

Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert

STEEVE PARADIS

Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Il y a un prix à payer pour le beau temps qui règne depuis

quelques jours sur la Côte-Nord. Ce prix, ce sont les incendies de forêt, qui font actuellement rage autour du réservoir de Manic 5. La situation a d'ailleurs amené les autorités à décréter l'arrêt

des opérations forestières et des travaux sylvicoles dès 8 h ce matin.

L'interdiction, qui vise aussi les feux à ciel ouvert, couvre pratiquement l'ensemble de la Côte-Nord. La Société

de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de la Côte-Nord doit actuellement combattre une quinzaine d'incendies, dont sept qui ont éclaté hier, a expliqué la porte-parole Chantal Perreault.

« Deux de ces incendies sont plus préoccupants, a-t-elle dit. Celui au sud-ouest du réservoir Manic 5 a d'ailleurs nécessité la fermeture de la route 389. Le feu a sauté la route. L'autre feu majeur se trouve au sud-ouest de l'île René-Levasseur. L'ensemble de ces brasiers, qui couvrent plus de 400 hectares, a été causé par la foudre.

Selon M^{me} Perreault, une équipe de 200 combattants étaient à l'œuvre sur le terrain pour tenter de contenir ces feux de forêt. Ils étaient assistés dans leur travail hier par une dizaine d'hélicoptères et huit avions-citernes de la

SOPFEU. Aujourd'hui, 12 hélicoptères seront sur place.

PAS DE PRÉCIPITATIONS

Aucune précipitation importante n'est prévue au cours des prochains jours. « De plus, en raison des conditions, l'assèchement du sol va en s'accroissant rapidement. Il va donc falloir mettre le paquet demain (aujourd'hui) », a poursuivi la porte-parole.

Le portait est encore pire au nord du Lac-Saint-Jean, où pas moins d'une cinquantaine d'incendies de forêt ont été rapportés. Il y a présentement plus de 75 incendies de forêt actifs dans la province. La SOPFEU envisage aussi de décréter à court terme des mesures préventives lors des travaux en forêt au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Tolérance zéro envers l'homophobie

DAPHNÉ BÉDARD

DBedard@lesoleil.com

■ Moqueries, violence, rejet, regards désapprobateurs : les préjugés envers les gais sont encore bien présents en 2005. À preuve, un récent sondage Léger Marketing révèle que 49% des Canadiens pensent que l'homosexualité est un « état anormal ».

C'est pour faire avancer la reconnaissance des droits des homosexuels, qui représentent 10% de la population québécoise, que plusieurs intervenants du milieu gai ont pris la parole hier à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre l'homophobie.

Pour Antoine Coulombe, du Groupe régional d'intervention sociale de Québec (GRIS), les comportements préjudiciables « ont de lourdes conséquences sur l'épanouissement d'une personne ». En résultent bien souvent un manque de confiance en soi, de la réclusion et des pensées suicidaires.

« Lorsqu'un jeune découvre son homosexualité, il part de zéro », a fait remarquer le président d'honneur de la Journée, Michel Dorais, qui vient tout juste de publier *Sains et saufs*, un petit manuel de lutte contre l'homophobie à l'usage des jeunes. « Quand j'entends des jeunes de 12 ans me raconter qu'ils se sont fait mettre dehors de chez eux parce qu'ils se posaient des questions sur leur orientation, je me dit qu'on aura encore plusieurs Journées de lutte contre l'homophobie. »

INCLUSION SOCIALE

Avec les discussions sur le mariage gai et l'adoption d'enfants par des conjoints de même sexe, la société a évolué, conviennent les intervenants.

Pour Karl Turcotte, 23 ans, le chemin vers l'acceptation de son orientation sexuelle s'est fait sans embûches de taille. « J'ai pris conscience

de mon homosexualité à mon arrivée à l'école secondaire. » À cette époque, il cache son orientation par peur du rejet. Il faut dire qu'il avait vu le sort réservé par les autres élèves à un homosexuel de son école. Insultes et violence étaient quotidiennes. Ce n'est véritablement qu'à son arrivée au cégep que Karl « sort du placard ».

Restait à informer les parents. « C'est ce qui a été le plus difficile. J'avais peur d'être rejeté, se remémore-t-il. C'est sûr qu'ils ont eu un choc, mais ils l'ont accep-

24 % des sondés ont une opinion favorable

té. » Son amoureux de trois ans est désormais le bienvenu aux fêtes de famille.

« C'est sûr qu'il reste des préjugés, admet-il toutefois. Un jour, je me suis promené main dans la main avec mon copain et j'ai vu des flèches dans le regard de certaines personnes. C'était incroyable. Il y a encore du travail à faire, mais on est sur la bonne voie. »

Une donnée du sondage Léger Marketing, réalisé auprès de 1507 Canadiens, du 3 au 11 mai, appuie ses dires puisque 24% des Canadiens disent avoir aujourd'hui une perception plus favorable de l'homosexualité qu'il y a cinq ans.

PRIX HOMMAGE

La Fondation Émergence a remis hier, à titre posthume, le prix Lutte contre l'homophobie à Pierre Elliott Trudeau pour sa contribution à l'avancement des droits des homosexuels, notamment en retirant du Code criminel canadien, en 1969, les dispositions relatives à la criminalisation des relations sexuelles entre personnes de même sexe.

Fête des pères
Dimanche 19 JUIN

OBTENEZ 6 couteaux à steak GRATUIT dans un coffret-cadeau à l'achat d'un POLO GREG NORMAN

en coton mercerisé, motif jacquard discret ton sur ton offert en bleu royal, rouge, tangerine, vert mousse.

M à TG	90\$	Promo 69,99\$
2G à 4G et TG Long à 3G Long	100\$	Promo 79,99\$

Prime offerte dans la limite des stocks disponibles.

PRIME AVEC ACHAT



Une valeur de 24,99\$





POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

Place Sainte-Foy (Espace Nord)
Galeries de la Capitale

SOLDE DE GRANDE ENVERGURE

GRAND SOLDE

de liquidation de meubles

1 000 000\$

de marchandise en stock est écoulée!

Rabais de

30% à 70%

*Payez comptant, par chèque ou par carte de crédit Visa ou Mastercard. Options de financement aussi offertes.

4

EXTRAORDINAIRES JOURS de vente !

JEUDI de 10h à 21h
VENDREDI de 10h à 21h
SAMEDI de 10h à 17h
DIMANCHE de midi à 17h

MEUBLES

Jacques Gaulin INC.

2158, rue Jean-Talon Nord, (voie service Charest Ouest) SAINTE-FOY

CONDITIONS DE VENTE

- Toutes les ventes sont finales
- Ne s'applique pas aux commandes antérieures
- Aucun remboursement
- Aucun échange
- Cartes de crédit acceptées

ROHDE



Confort et ajustement

Tout le monde en parle

Jolan

chaussure-conseil pour hommes, femmes et enfants

Place Laurier 651-7418 | Place Fleur de Lys 525-6755

Les petites annonces du Soleil

844-4444

7 JOURS

LE JOURNAL DU SOLEIL

VÉHICULES

W d'activités

Activités sociales

Samedis dansants pour fervents

Membres ou autres, 20h à 1h. Soirée: 25 juin 2005

• Salle communautaire: 195, de la Rivière, Loretteville.

• Cours en groupe et sur mesure.

Loreyne et Yvon, 523-7251.

En région: 418-439-1818.

Voyages

New York

Départ à tous les vendredis de Québec. 334\$ (2) incl.: autocar de luxe, 3 jrs/2 nuits, hôtel 4 étoiles, 2 déj. + 1 souper, tour de ville, Empire State, statue de la Liberté et plus...

TUNISIE: 1^{er} au 29 nov. 05. Groupe accompagné, 1 semaine gratuite, départ de Québec, 1978\$ incl. 6 excursions. Demandez mes programmes au 653-0973.

Vacances Beltour, Francine Rose. (Permis du Québec)

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi, communiquez avec le Télémarketing au 686-3377 ou 1-800-318-3378, télécopieur: 686-3370 ou telemarketing@lesoleil.com

LE MONDE

Surpris de l'identité de « Deep Throat », Bush veut en savoir plus sur les sources des médias

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Le président des États-Unis, George W. Bush, s'est affirmé hier « surpris » par la révélation de l'identité de « Deep Throat », un ancien numéro deux du FBI dont les informations avaient été à l'origine de la démission en 1974 d'un autre président républicain, Richard Nixon, au cœur du scandale du Watergate.

« Je peux vous dire que c'est une révélation qui m'a pris par surprise », a assuré M. Bush à la presse en recevant à la Maison-Blanche le président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki.

« Je suis impatient d'en lire plus sur sa relation avec les médias », a souligné M. Bush, en faisant allusion à Mark Felt, le numéro deux du FBI à l'époque du Watergate, qui donnait au journal *Washington Post* des informations exclusives sur l'implication de Richard Nixon.

Le *Washington Post* a confirmé mardi des informations du magazine *Vanity Fair* selon lesquelles « Deep

Throat » (Gorge Profonde) était bien Mark Felt, 91 ans. « Pour ceux d'entre nous qui sont sortis de l'université à la fin des années 60, le scandale du Watergate était une histoire importante. Beaucoup d'entre nous se sont toujours demandé qui pouvait être « Deep Throat » et le mystère a été résolu hier » (mardi), a dit Bush, né en 1946.

RELANCE DU DÉBAT

La révélation 33 ans plus tard de l'identité de « Deep Throat », l'informateur le plus célèbre de l'histoire du journalisme, a relancé le débat sur les sources anonymes, mises en cause de-

puis que *Newsweek* a désavoué un article sur une profanation présumée du Coran à Guantanamo.

Il y a à peine 10 jours, *Newsweek* annonçait des règles très strictes sur l'utilisation des sources anonymes, qui « ne pourront être utilisées dans un article qu'après accord de la rédaction en chef ».

L'hebdomadaire était alors cloué au pilori dans les milieux proches de l'administration Bush, accusé de s'être imprudemment fié à des « sources » non précisées — en fait un responsable américain jugé très crédible — pour affirmer qu'un exemplaire du Coran avait été jeté dans des toilettes.

Aussi « la révélation de « Deep Throat » est-elle un cadeau tombé du ciel pour les médias », comme l'a dit à Matthew Felling, un responsable d'un institut de recherches de Washington, le Center for Media and Public Affairs.

Le *Washington Post* a eu beau jeu d'écrire que la confiance accordée par ses journalistes Bob Woodward et Carl Bernstein à « Deep Throat » — à l'identité connue d'eux seuls et de leur rédacteur en chef — avait rendu service à la nation en mettant au jour les abus de la Maison-Blanche de Nixon.

« À une époque où le droit des journalistes de conserver l'anonymat de leurs sources est très attaqué, il est légitime de se demander si « Deep Throat » aurait partagé ses secrets s'il n'avait pas accordé sa confiance » aux journalistes du *Post*, souligne également le *New York Times*.

« Le Watergate a donné de la respectabilité aux sources anonymes », renchérit le quotidien *USA Today*, tout en nuancant : « En les utilisant trop librement, la presse a fait des erreurs (...) et perdu de la crédibilité auprès du public. »

Le Non écrase le Oui 62-38 aux Pays-Bas

■ AMSTERDAM (AP et AFP) — Nouveau revers pour le traité constitutionnel : quatre jours après le Non français, le *Nee* néerlandais l'a emporté hier par 61,6% des voix contre 38,4% en faveur du Oui au référendum sur la Constitution européenne. La construction européenne apparaît donc moribonde.

Jusqu'à présent, neuf pays ont ratifié le texte contre deux qui l'ont rejeté. La question est désormais de savoir si les ratifications vont se poursuivre alors que le traité semble mort-né. Le président de la Commission européenne, José Barroso, a aussitôt appelé les 25 membres de l'Union européenne (UE) à poursuivre le processus de ratification.

Le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, qui préside les 25 jusqu'à la fin du mois, a lancé une mise en garde : « Il s'agit d'une situation dangereuse. Nous devons montrer au monde extérieur que nous continuons de suivre le chemin d'un avenir meilleur », a-t-il déclaré.

D'AUTRES NON À PRÉVOIR

La prochaine consultation sur la Constitution est prévue le 10 juillet au Luxembourg, où le Oui s'est sérieusement effrité ces derniers mois. D'autres pays comme la Pologne et la Tchéquie, qui ont aussi prévu un référendum, sont susceptibles d'aboutir à une victoire du Non. Sans compter que le Royaume-Uni, le Danemark et d'autres pays européens nourrissent un euroscepticisme de longue date.

Le taux de participation aux Pays-Bas a atteint 62% des électeurs inscrits, alors que le gouvernement avait fixé un seuil minimal de 30% pour prendre le scrutin en compte. Le premier ministre, Jan Peter Balkenende, a reconnu son échec et a confirmé que le gouvernement avait l'intention de tenir compte du résultat.

Cette déception s'est exprimée dans le reste de l'Europe, de la Suède à la Hongrie en passant par Bruxelles.

« Nous entendons le message envoyé

par les citoyens français et néerlandais sur le projet européen et nous prendrons ceci en compte », indique l'UE. Le sommet européen des 16 et 17 juin à Bruxelles « doit entreprendre une analyse collective approfondie de la situation », ajoute le texte.

La victoire du Non « traduit de fortes (...) préoccupations sur le développement du projet européen », a estimé le président français Jacques Chirac. « Ce nouveau résultat négatif dans un pays fondateur de l'Union et attaché à la construction européenne traduit de fortes attentes, interrogations et préoccupations sur le développement du projet européen », ajoute-t-il.

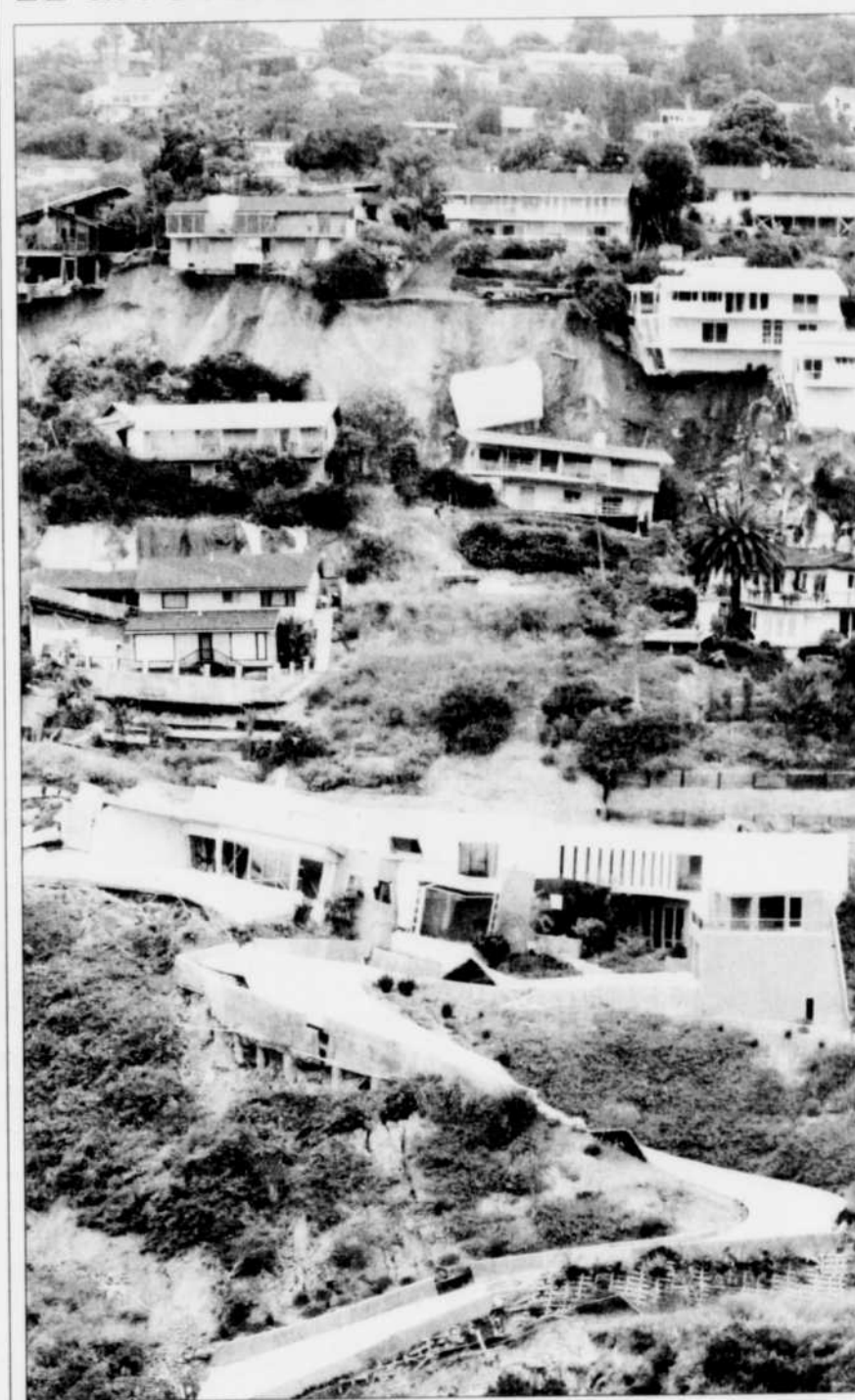
Pour sa part, le chancelier allemand Gerhard Schroeder regrette le choix fait par les électeurs néerlandais et met en garde contre le risque de laisser cet échec dégénérer en une « crise générale » en Europe.

La consultation néerlandaise, une quasi-première aux Pays-Bas, n'était en effet que consultative, les électeurs étant censés suggérer à leurs élus une position sur la ratification.

MÉCONTENTEMENT

Parmi les arguments du Non apportés par le parti populiste fondé par Pim Fortuyn, assassiné par un déséquilibré, le mécontentement était dirigé à la fois contre l'euro, accusé d'être à l'origine des hausses de prix, contre la trop grande rapidité de l'élargissement vers l'est et la perspective d'aller jusqu'à la Turquie. Ont aussi joué la méfiance envers la bureaucratie bruxelloise et le refus de la prépondérance des « grands » pays sur les « petits », l'Allemagne et la France en particulier.

LE MYSTÈRE DE LAGUNA BEACH



Un glissement de terrain majeur a détruit des maisons valant au total 18 millions \$ dans le sud de la Californie, hier. Plusieurs des occupants des maisons ont fui à toutes jambes après avoir entendu les murs qui craquaient et les canalisations qui éclataient. Malgré tout, seulement quatre personnes ont été blessées légèrement. Par précaution, les autorités ont fait évacuer un millier de personnes vivant dans plus de 300 autres maisons du secteur de Blue Bird Canyon. L'effondrement s'est produit au petit matin dans cette communauté située à 80 kilomètres au sud-est de Los Angeles. « Les gens descendaient la colline en courant comme si une bombe venait d'exploser. Ils étaient encore en pyjama », a déclaré Robert Pompeo, 56 ans, dont la maison est située à environ 75 mètres de l'endroit où s'est produit le glissement de terrain. Un fait divers jugé inexplicable car il n'a pas plu depuis près d'un mois à Laguna Beach.

EN BREF

FRANCE

Oui au tandem

■ PARIS — Une majorité de Français estime que la nomination de Dominique de Villepin comme premier ministre est « une bonne chose » (58%), de même que celle de Nicolas Sarkozy au gouvernement (59%), selon un sondage CSA à paraître dans *Le Parisien-Aujourd'hui*. La nomination de ce tandem a suscité hier les critiques et les railleries de l'opposition, de gauche comme de droite, et le scepticisme des centristes, alliés de la majorité au pouvoir, mais qui ont décidé de ne pas participer au gouvernement. Sondage réalisé par téléphone le 1^{er} juin auprès d'un échantillon national représentatif de 1005 personnes âgées de 18 ans et plus. AFP

CÔTE-D'IVOIRE

Ethnies en guerre

■ ABIDJAN — Au moins 50 personnes ont été tuées, dont 11 brûlées vives, dans la nuit de mardi à hier dans des affrontements ethniques dans deux villages de la région de Duékoué, témoignant de l'exacerbation des tensions communautaires dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire. « La situation est tendue » à Duékoué où des centaines de personnes ont cherché refuge à la mission catholique de la ville, a indiqué pour sa part un responsable du Comité international de la Croix-Rouge, Kim Gordon Bates, inquiet de savoir comment le CICR allait trouver les moyens pour abriter ces réfugiés en pleine saison des pluies. L'agglomération de Duékoué avait été le théâtre, fin avril et pendant quatre jours, d'affrontements entre autochtones de l'ethnie Guéré et Dioula. AFP

ÉTATS-UNIS

Arnie : moins de gaz

■ SAN FRANCISCO — Le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, a signé hier un décret établissant des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans son État, le plus peuplé des États-Unis, alors que Washington refuse de ratifier le Protocole de Kyoto. Le décret définit un objectif de réduction des gaz à effet de serre au niveau de l'an 2000 en 2010, au niveau de 1990 en 2020, et à un niveau inférieur de 80% à celui de 1990 en 2050. Cette annonce, à San Francisco, intervient alors que des maires du monde entier sont réunis à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, une conférence qui s'est ouverte hier et se poursuit jusqu'à dimanche. AFP

De mauvais poil...

■ CHICAGO — L'astronaute américain Neil Armstrong, le premier homme à avoir marché sur la Lune, est en colère contre son coiffeur qui a vendu à son insu une mèche de ses cheveux. L'astronaute reproche au cupide figaro d'avoir cédé quelques-uns de ses cheveux à un collectionneur pour 3000 \$ et le menace de poursuites judiciaires. Armstrong était un fidèle client du salon de Marx Sizemore à Lebanon (Ohio) où il se rendait environ une fois par mois. Mais, « il ne vient plus ici », s'est plaint Sizemore, 36 ans, dans un entretien publié par le *Cincinnati Enquirer*. Le coiffeur a expliqué au journal qu'il avait été approché il y a un an par l'agent d'un collectionneur spécialisé dans le souvenir capillaire. Il a expliqué qu'il avait ramassé des poils tombés par terre lors d'une coupe de son célèbre client L'astronaute a demandé, en vain, au coiffeur de récupérer ses mèches. AFP

Al-Qaida fait 20 morts et 52 blessés dans une mosquée de l'Afghanistan

■ KANDAHAR (d'après AFP) — Un attentat suicide attribué par les autorités afghanes à Al-Qaida a fait au moins 20 morts, dont le chef de la police de Kaboul, et 52 blessés, hier, dans une mosquée de Kandahar, la grande ville du sud de l'Afghanistan, ancien fief des talibans.

L'explosion a eu lieu dans la mosquée Abdul Rab Akhund à l'issue d'une cérémonie de prières en hommage au mollah Abdullah Fayaz, tué dimanche à Kandahar dans une attaque revendiquée par les talibans.

Le président afghan Hamid Karzai a « fermement condamné » cet attentat, « acte méprisable commis par des ennemis de l'islam et de l'Afghanistan ».

« D'après les informations recueillies et une carte d'identité que nous avons trouvée », le kamikaze « était un Arabe, membre du réseau Al-Qaida », a affirmé le gouverneur de la province de Kandahar, Gul Agah Shirzai.

Plusieurs policiers et des témoins ont indiqué que l'attentat visait le chef de la police de Kaboul, le général Akram Khakrizwal, un proche du président Hamid Karzai, pachtoun et originaire de Kandahar comme lui.

« Un homme en uniforme de police s'est approché de lui et s'est fait exploser. M. Khakrizwal a été tué sur le coup, tout comme ses gardes du corps et les personnes qui se trouvaient autour de lui », a expliqué un témoin.

À l'intérieur de la mosquée, le sol était jonché de corps en morceaux et couvert de sang. L'explosion, massive, a largement endommagé le bâtiment, ainsi qu'une grande tente montée

pour accueillir davantage de fidèles. La cérémonie religieuse d'hier rendait hommage au mollah Abdullah Fayaz, tué dimanche par deux hommes à moto dans un attaque des talibans.

Le mollah Fayaz avait organisé, la semaine dernière, une réunion d'oulémas (responsables islamiques) locaux qui avaient décidé de retirer le titre d'« émir de tous les croyants » au mollah Mohammed Omar, le leader spirituel des talibans. Également originaire de Kandahar, le mollah Omar a gagné la clandestinité à l'automne 2001 lors du renversement du régime fondamentaliste par une coalition militaire sous commandement américain.

Le 17 mars, cinq personnes avaient été tuées à Kandahar et 32 blessées par un attentat à la bombe attribué par les autorités aux talibans, le jour où la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, était à Kaboul.

Des Casques bleus en renfort à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP et AP) — Cinq corps ont été retrouvés hier dans les débris du marché incendié mardi par des inconnus à Port-au-Prince, portant à sept décès le bilan de cette attaque qui a contraint l'ONU à redéployer dans la capitale des Casques bleus basés en province.

« Cinq corps brûlés ont été retrouvés dans les débris du marché », a déclaré la porte-parole de la police, Gesnie Coicou. Ces cinq morts s'ajoutent aux deux morts par balles recensés mardi par des journalistes.

L'attaque du marché et d'un commissariat proche a aussi fait quatre blessés et trois légers. Les assaillants ont utilisé des armes à feu et lancé des cocktails Molotov.

Rappels que Paul-Henri Mourral, consul honoraire de France à Cap-Haïtien, dans le nord de Haïti, a aussi été

mortellement blessé par balles mardi au nord de Port-au-Prince.

Pour mieux lutter contre l'insécurité, la Mission de stabilisation de l'ONU à Haïti (MINUSTAH) a annoncé hier le transfert à Port-au-Prince d'un bataillon de Casques bleus péruviens basés à Jacmel (sud). Ils renforceront les Jordaniens chargés du quartier de Cité Soleil, lequel abrite le plus grand bidonville de la capitale (350 000 habitants). C'est aussi un bastion des auteurs présumés des actes de violence.

Au total, 2000 Casques bleus seront affectés à Port-au-Prince dans l'espoir d'ancrer la criminalité et la violence.

La situation sécuritaire à Haïti, notamment dans la capitale, est « explosive » et nécessite de redéfinir la mission des Casques bleus pour faire appliquer la loi, estime une étude de l'organisme indépendant International Crisis Group.

ÉDITORIAL

Le bal des hypocrites



Jean-Marc Salvat

JMSalvat@lesoleil.com

Le conservateur Gurmant Grewal a-t-il tenté de piéger le gouvernement Martin avec ses enregistrements secrets ou a-t-il plutôt cherché à monnayer son vote du 19 mai, celui portant sur la motion de confiance ?

Les derniers rebondissements dans l'affaire Grewal sont tout simplement minables. Les élus fédéraux s'embrassent chaque jour davantage dans les bas-fonds de la politiciaille. Voilà ce qui arrive quand un gouvernement et l'opposition mettent systématiquement leurs intérêts partisans au-dessus de l'intérêt public.

Si Grewal n'est pas passé chez les libéraux, c'est peut-être que cet obscur élu de l'Ouest n'a pas décroché le poste qu'il convoitait (ou l'assurance formelle qu'il l'obtiendrait). Si c'était le cas, ce ne serait pas très glorieux, ni pour lui, ni pour son épouse, également députée conservatrice. Elle était, elle aussi, au cœur des tractations.

La partie des enregistrements dévoilée jusqu'ici ne permet pas de dire si les discussions visaient à les faire passer tous deux rapidement chez les libéraux ou à les inciter à s'abstenir de voter contre le gouvernement. Elle ne permet pas non plus de savoir qui, du député Grewal ou du gouvernement libéral, a initié ces négociations de coulisses.

Une chose est claire, cependant : les libéraux se sont montrés très intéressés par ce possible ralliement de deux conservateurs. Rien de plus normal dans les circonstances. Ce n'est évidemment pas là que le bât blesse. Le hic, c'est que Paul Martin prend de très grandes libertés avec les mots et les faits en disant que rien n'a été offert au couple conservateur. C'est faux.

Il ne peut nier que son chef de cabinet, Tim Murphy, et le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh, ont fait miroiter une récompense future au député Grewal et à son épouse. Le premier ministre était d'ailleurs parfaitement au courant des tractations.

Cela dit, la GRC aura bien des difficultés à établir si le gouvernement Martin a effectivement tenté d'acheter des votes. La frontière est très mince entre des tractations politiques et des infractions relevant clairement de l'article 119 du Code criminel, portant sur la corruption et le trafic d'influence. Comment faudrait-il ensuite considérer le cas de Belinda Stronach et de tous les autres (au Canada, au Québec ou du côté municipal) qui ont gagné du galon en franchissant le Rubicon ?

On nage en pleine hypocrisie de part et d'autre de la Chambre des communes.

Que restera-t-il dans quelque temps de cette bataille de chiffonniers ? Rien sur le fond. Mais il est à craindre qu'elle aura encore ajouté au cynisme de la population à l'égard des responsables politiques. Bien sûr, ce n'est pas ce que souhaitent nos élus. Le problème, c'est qu'ils ne savent plus comment s'extirper de cette spirale infernale, de leur réflexe misérablement partisan. C'est très inquiétant.

Dénonciation exemplaire



Gilbert Lavoie

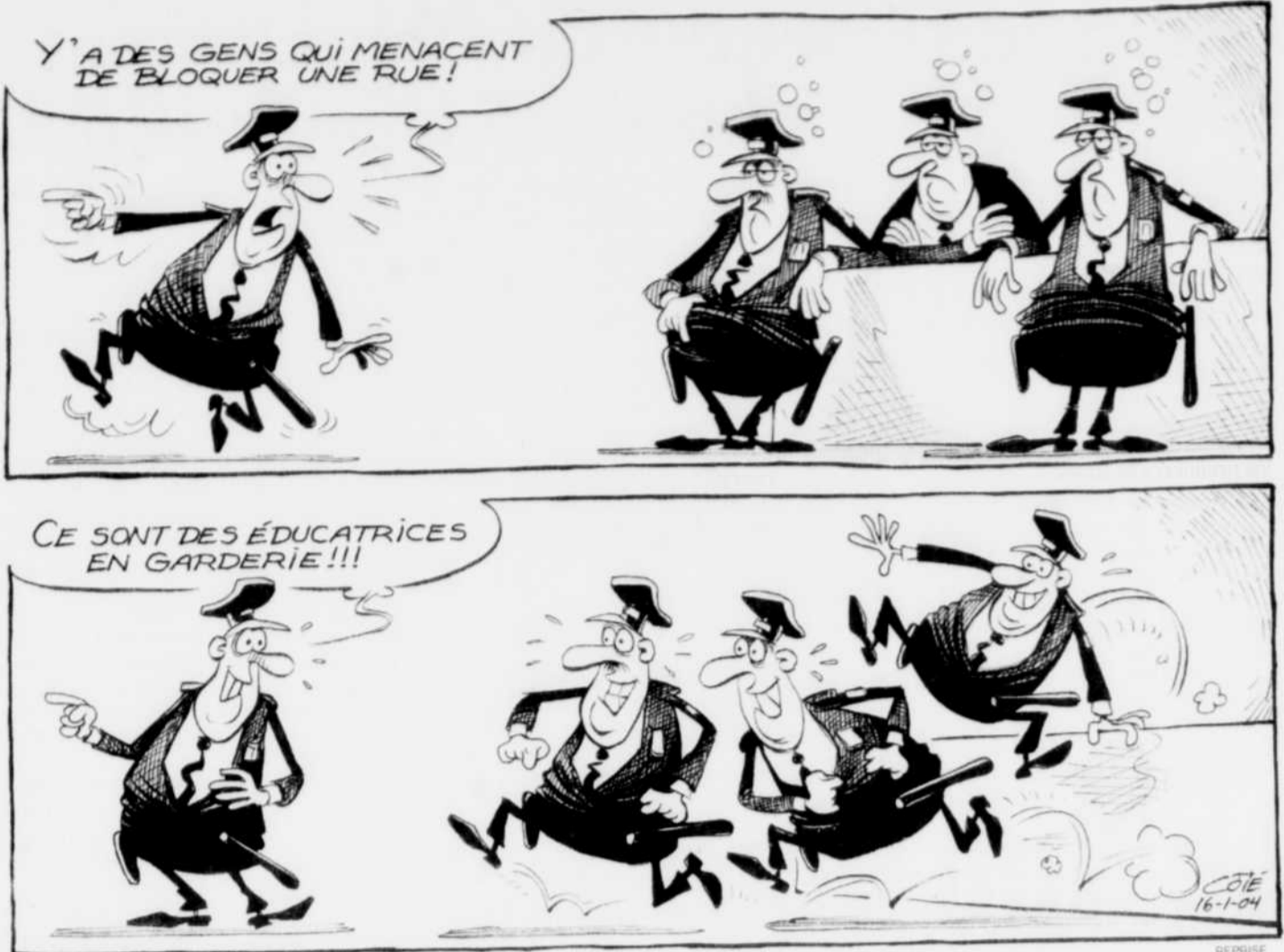
GLavoie@lesoleil.com

Mark Felt, l'ancien numéro deux du FBI, mérite de passer à l'histoire parmi les héros de la démocratie et de la liberté. S'attaquer au président des États-Unis n'est pas banal et relève du sport extrême. Le suicide en 2003 de David Kelly, l'expert en armement britannique qui avait dénoncé l'intervention de son pays en Irak, a bien illustré le stress et les risques qui accompagnent de telles initiatives. Le *whistle blowing*, comme on dit en anglais, n'a pas souvent la fin heureuse à laquelle on destine les vedettes des films d'action et des polars d'espionnage. Le « Deep Throat » du Watergate a pris un risque colossal en dévoilant le scandale aux journalistes Bob Woodward et Carl Bernstein, ce qui en fait un citoyen exemplaire.

Aussi courageuse soit-elle, l'initiative de Mark Felt ne doit pas servir de modèle aveugle aux employés de l'État ou aux policiers chargés de faire respecter la loi. Toutes les organisations connaissent leurs problèmes internes dont le dévoilement ne sert pas nécessairement l'intérêt public. De plus, aucune institution ou entreprise ne saurait travailler de façon harmonieuse et efficace dans un univers de délation et de suspicion.

Malheureusement, les manchettes des dernières années ont témoigné de la nécessité de la dénonciation pour épurer les mœurs politiques et même les pratiques du milieu des affaires comme dans le dossier Enron. Le scandale des commandes n'était rien à côté du Watergate, mais il a exposé une situation où la dénonciation était le seul recours pour mettre fin à des pratiques illégales aux plus hauts niveaux du gouvernement fédéral. Les employés de l'État ont le devoir de dénoncer ce genre de situation à leurs supérieurs immédiats, mais on imagine bien quel sort le ministre Alfonso Gagliano aurait réservé à une telle témérité. La controverse autour du congédiement du président de la Banque de développement du Canada, François Beaudoin, par les hommes de Jean Chrétien a montré jusqu'où le pouvoir peut se rendre pour écraser un interlocuteur encombrant. *Idem* pour l'ex-directeur général de la Société immobilière du Canada, Michel Couillard, qui a subi le même traitement après avoir dénoncé l'ingérence du ministre Gagliano dans le choix des professionnels : viol de sa vie privée, saisie de documents, fouilles sans autorisation, l'acharnement a mené jusqu'à une mise en accusation au criminel.

Bref, l'histoire récente nous a convaincus que les gouvernements peuvent mentir. La dénonciation a donc sa place dans la sauvegarde de nos institutions. Mais c'est une pratique qu'il faut utiliser avec prudence, parce qu'elle comporte, en raison de son caractère anonyme, le risque de nombreux abus et de règlements de comptes qui ne servent pas toujours l'intérêt public.



CARREFOUR DES LECTEURS

Rouler sans polluer

(À Danielle Cyr, directrice de l'école du Bois-Joli et du Bocage, Boischatel)

Nous vivons à une époque où l'environnement est peu respecté. À l'école, on nous apprend à recycler, à réutiliser, à bien consommer. Dernièrement, nous nous avons interdits de stationner nos bicyclettes à l'école parce que ce serait dangereux de se faire percuter par une voiture dans le stationnement. Je suis contre ce règlement.

En premier lieu, il faut protéger l'environnement. Ce n'est certes pas en venant à l'école en voiture ou en autobus que nous réglerons ce problème. Comme vous pouvez le constater, la plupart des élèves qui viennent à vélo résident près de l'école. En venant à vélo plutôt qu'à bord d'un engin à carburant liquide, les jeunes participent à décontaminer la terre. Petit geste par petit geste, cela fait beaucoup et la qualité de l'air pourra s'améliorer.

Deuxièmement, des statistiques prouvent que les enfants sont de plus en plus gras. Pour certains, le vélo aide à garder la forme, à perdre du poids ainsi qu'à s'amuser. Comme vous le savez sûrement, l'embonpoint cause de graves maladies. De plus, si les jeunes commencent maintenant à prendre le vélo plutôt que l'automobile, ils pourraient continuer cette fabuleuse habitude tout au long de leur vie. Il faut que vous repensiez à la règle que vous nous avez imposée. Nous sommes une école verte Brundtland, il faudrait peut-être le prouver.

Béatrice Pineau
Boischatel

Les « vieux » de Québec et les autres

Les aînés montréalais sont mieux traités à Dubrovnik en Croatie, à Prague en République tchèque ou à Cascais au Portugal qu'à Québec. Depuis quelque temps, il m'arrive d'aller à Québec avec Orléans Express et ensuite de prendre l'autobus à Sainte-Foy pour me rendre à Québec. À Longueuil, on m'a demandé déjà si j'achetais mon billet à tarif réduit pour moi et à Sainte-Foy, c'est un chauffeur du RTC qui m'a suggéré d'acheter mes billets à tarif réduit dans les dépanneurs. Ce que je fis à quelques reprises.

Le 27 mai, une fois mon billet dans la boîte,

la chauffeuse m'a demandé ma carte. Je suis flatté qu'à 80 ans, on me demande ma carte d'aîné. « Votre carte n'est pas bonne, c'est une carte de Montréal. Vous devez ajouter 0,75 \$... » « Je ne comprends pas », ai-je répondu, surpris et déçu. « C'est le règlement », m'a-t-elle répondu.

Au moment de descendre, je lui dis que ça n'a pas de sens et qu'elle devrait en parler à son employeur, mais elle me fait observer que c'est à Montréal que je paie mes taxes, (en fait c'est à Longueuil) et non à Québec.

Est-ce que cela signifie qu'il y a les vieux de la capitale et les autres ? La FADOQ (Fédération de l'âge d'or du Québec) devrait régler ce problème de déséquilibre fiscal avant qu'un politicien sérieux ne s'affaire à ouvrir ce dossier. Ni à Dubrovnik, ni à Prague, ni à Cascais, je n'ai eu d'ennui avec ma carte d'aîné pour avoir droit au tarif réduit dans les transports publics, mais à Québec, on choisit « ses » vieux.

François Brunet
Saint-Lambert



Mark Felt alias « Deep Throat »

Nixon connaissait « Deep Throat »

Le 19 octobre 1972, H. R. Haldeman, chef de cabinet du président Richard Nixon,

avait informé ce dernier que la source anonyme des journalistes Woodward et Bernstein avait été identifiée par une enquête maison et qu'il s'agissait de Mark Felt, alors numéro deux du FBI.

C'est ce qu'a révélé la transcription de l'un des nombreux enregistrements faits dans le bureau du président. Dans l'enregistrement, Haldeman précise qu'il a discuté du cas Felt avec l'Attorney General John Mitchell et que ce dernier recommande de ne rien faire contre le directeur adjoint de FBI car ce dernier en savait trop. Si on agit contre lui, il va tout débaler en public et il sait tout ce qu'il y a à savoir au FBI, déclare Haldeman, qui fait sienne la recommandation de Mitchell. Nixon accepte finalement leur avis.

Ironie du sort, en 1981, le président Ronald Reagan avait accordé un pardon à Mark Felt, reconnu coupable d'avoir autorisé des « entrées illégales » dans la campagne contre des membres de l'organisation révolutionnaire Weathermen. Est-il besoin de rappeler que l'affaire Watergate avait commencé par une autre « entrée illégale ». À la même époque, Reagan avait aussi accordé un pardon au copropriétaire des Yankees de New York, George Steinbrenner, reconnu coupable de contributions illégales à la caisse électorale de... Richard Nixon

Michel Allouche
Cap-Rouge

Marchands d'illusions

Les marchands d'illusions de Loto-Québec songent à rapprocher le casino de la population, à accroître les surfaces de jeu et de stationnement, afin d'augmenter leurs gains. Jadis, l'État mettait à l'amende les ouvriers qui jouaient l'argent de la famille à la « barbotte » ou aux « dés » à l'arrière des nombreuses manufactures qui longeaient le canal Lachine ; à Saint-Henri, Côte Saint-Paul, LaSalle et Pointe Saint-Charles.

« Autre temps, autres mœurs », dit le dicton. Aujourd'hui, les fonctionnaires de l'État sont plus tolérants envers les dangers du jeu que les fonctionnaires de Dieu, autrefois. Sans doute, puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires de ce changement à la morale.

Edmond Lapierre
LaSalle

POINT DE VUE

Changement de vocation de l'école Saint-Mathieu

Brigitte Lefebvre et Bernard Pageau

Les auteurs habitent Sainte-Foy

La commission scolaire des Découvreurs envisage sérieusement de transformer l'école Saint-Mathieu en centre de francisation, mais cela ne doit en aucun cas être fait au détriment de nos jeunes enfants et des choix qu'ont faits pour eux leurs parents. Comme beaucoup de parents, nous étions présents à l'assemblée tenue le 25 mai dernier à l'école Saint-Mathieu : les gens présents ont trouvé la proposition de la commission scolaire décevante, inacceptable !

Pour les gens qui habitent tout près de l'école et qui choisissent de reprendre des maisons de plus de 40 ans, les services offerts à proximité sont une priorité. Pour ceux qui ont des enfants avec des difficultés d'apprentissage et bénéficiant des services offerts par l'école Saint-Mathieu,

la perspective de voir leurs enfants devoir apprivoiser encore un nouveau milieu est pour le moins inquiétante. Enfin, n'oublions pas les gens qui bénéficient déjà du programme d'éducation internationale (PEI) Filteau-Saint-Mathieu et qui se voient tout simplement redirigés vers une autre école n'offrant pas le programme ou qui risquent, à cause de leur état de libre choix, de ne pas pouvoir poursuivre le programme advenant une saturation de l'école Filteau.

Comment peut-on penser faire disparaître si facilement une école primaire au cœur de la ville, à l'heure même où la Ville de Québec tente de restreindre l'étalement urbain ? Saint-Mathieu offre déjà des services à plus d'un type de clientèle (adaptation et régulier). Pourquoi recommencer un processus d'intégration entre les diverses clientèles ? Combien de temps mettra une autre école à dévelop-

per les valeurs de tolérance et de respect devant les différences qu'implique une telle cohabitation ? De plus, le programme d'étude internationale dispensé dans cette école est un programme reconnu et apprécié ! Pourquoi ne le limiter qu'à une seule école et ne pas en faire bénéficier le plus grand nombre d'élèves possible ? Enfin, pourquoi vouloir imposer à de si jeunes enfants de longs trajets en autobus scolaire (le temps devient rapidement très long quand toutes les petites rues doivent être faites) ?

Tout ça parce qu'une école a supposé la dimension requise pour un centre de francisation ? Certes pas ! Les cours de français devraient être offerts dans des milieux où l'on trouve déjà des adultes et non à proximité d'installations (glissades, balançoires, patinoires et grandes cours de récréation) dont des adultes n'auront que faire.

OPINIONS



Le troc des fauteuils du Parlement

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

La petite histoire des tractations entre deux députés conservateurs et le gouvernement minoritaire de Paul Martin tient du roman-feuilleton. Mais il n'y a pas de quoi en faire un plat : le métier de vire-epot de la politique est aussi vieux que l'autre « plus vieux métier du monde ». Dans les deux cas, c'est une question d'offre et de demande et il est parfois difficile de savoir qui a fait les premières avances.

Ce qui met du piquant dans ces négociations entre un ministre et le directeur de cabinet du premier ministre d'une part, et le couple Grewall d'autre part — mari et femme sont députés de Colombie-Britannique —, c'est qu'elles ont été enregistrées. Et la transcription ébranlerait le plus candide des observateurs!

Dans les deux jours qui ont précédé le vote sur le budget — mais juste après la défection de Belinda Stronach qui donna manifestement des idées aux Grewall —, le couple négocia clairement des faveurs. « Faire confiance est une chose, mais connaître ce à quoi l'on fait confiance est une autre », d'insister Gurmant Grewall. « On fera tout ce qu'on peut, de répondre Tim Murphy, l'ineffable directeur du cabinet du premier ministre en éclatant de rire : nous avons un tapis de bienvenue qui a beaucoup de belle fourrure confortable dessus! »

Le couple Grewall, c'était du deux pour un si le gouvernement minoritaire les avait convaincus avec un siège au Sénat pour madame et un poste de secrétaire d'État pour monsieur. Belinda Stronach seule ne réglait pas le sort du

gouvernement. Mais deux votes enlevés d'un coup aux conservateurs, et Martin se retrouvait à la tête d'un « gouvernement minoritaire stable ».

Il est amusant, à l'écoute des enregistrements, d'entendre à quel point les deux parties ont protégé leur bonne conscience et leur réputation : « Tu ne nous as rien demandé. Nous ne t'avons rien offert. » Mais il y avait des précédents... Et les émissaires de Paul Martin de citer le cas de Scott Brison, ce conservateur de la Nouvelle-Écosse, candidat défait à la direction du Parti conservateur devenu ministre libéral (Travaux publics et Services) tellement populaire qu'on le met sur la liste des prétendants sérieux à la succession de Paul Martin.

En fait, il n'était pas nécessaire d'aller chercher aussi dangereusement près de l'actuel gouvernement pour convaincre le couple Grewall qu'une défection est toujours récompensée. Et il n'est même pas nécessaire d'être en situation minoritaire pour débaucher des adversaires.

Prenez Pierre Elliott Trudeau au printemps de 1977. Il jouit d'une confortable majorité de huit sièges au Parlement, mais n'a réussi à faire élire aucun député en Alberta et en Saskatchewan : il séduit Jack Horner — un millionnaire conservateur qui recueillait les plus grosses majorités électorales en Alberta — et en fait un ministre de l'Industrie et du Commerce... Ce qui ne l'empêcha pas de se faire battre aux élections suivantes! Trudeau a aussi offert un

poste de ministre à Brian Mulroney à la même époque...

Jean Chrétien, qui ne craignait pas, lui non plus, pour la survie de son gouvernement, s'est offert trois députés conservateurs du Québec, juste avant l'élection de l'an 2000 — André Harvey (Chicoutimi — Le Fjord), Diane St-Jacques (Shefford) et David Price (Compton — Stansstead). Dans ce cas-là, il s'agissait de consolider le monopole du Parti libéral du Canada sur la défense du fédéralisme au Québec. Les trois députés « conservateurs-devenus-libéraux » ont été défaits par le candidat du Bloc à l'élection suivante... Sans même avoir eu le temps d'être nommés au Conseil des ministres, les pauvres! Un seul député conservateur, André Bachand (Richmond-Arthabaska), semblait rester fidèle à son parti. Mais lui aussi avait un prix que Jean Lapierre négocia avec Jean Charest : la direction du bureau du Québec à Ottawa. Là non plus cela ne marcha pas puisque la protégée de Jean Lapierre ne fut pas élue dans la circonscription de Bachand.

N'allez surtout pas croire que seuls les « vieux partis » se livrent à ces opérations de maraudage : la plus jeune de toutes les formations politiques au Parlement du Canada est née grâce à la plus vaste opération de maraudage jamais organisée dans un Parlement. Et l'organisateur en chef en fut nul autre que... Bernard Landry!

C'était à la toute fin des années 80. Avec le rejet des Accords du lac Meech, et les commentaires disgracieux qui se multipliaient au Canada

anglais, le moral des députés conservateurs du Québec ne volait pas haut. Bernard Landry passait beaucoup de temps à l'ancienne Auberge de La Chaudière, à Hull, ou dans les salons du restaurant Henry Burger. Il confessait les députés de Brian Mulroney, les invitant à abandonner le bateau conservateur avant qu'il ne coule et leur conseillant de constituer une formation politique indépendante.

À ceux qui trouvent le directeur de cabinet du premier ministre (Murphy) et son ministre de la Santé (Dossanj) pas mal effrontés, considérez ce qu'a fait « le Grand Vizir » au nom de Jacques Parizeau : il s'est rendu jusqu'au ministre fédéral des Finances pour convaincre un ministre junior, Gilles Loiselle, de rejoindre les rangs souverainistes!

Il faut le faire, tout de même : le numéro deux du Parti québécois — Landry est alors vice-président du PQ — en mission commandée dans la capitale du Canada! Mais il y a des espions partout à Ottawa. Brian Mulroney eut vent des efforts des souverainistes et Gilles Loiselle y gagna un ministère important, le Conseil du Trésor. « Que Landry se mêle de ses oignons! » tonna Brian Mulroney.

Alors, le Parti conservateur, le Parti libéral et même le Bloc québécois ne se gênent pas pour débaucher des adversaires. En fait, le seul parti qui ne se lance pas dans de tels maquignonnages, c'est le Nouveau Parti démocratique. Les sociaux-démocrates ne sont peut-être pas nombreux aux Communes, mais ils ont des principes, eux.

VOS RÉPONSES

@ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Avez-vous des suggestions pour améliorer la sécurité routière?

Police des pneus et photo-radar

Pour répondre à votre question, voici mes suggestions : d'abord une publicité en faveur d'excellents pneus, par la SAAQ et une police des pneus (pour en vérifier l'usure). Ensuite l'inspection annuelle obligatoire des autos de plus de trois ans et enfin des appareils de type photo-radar nombreux, pour intercepter le fous de la vitesse. Pour arrêter seulement les personnes qui vont plus de 30 kilomètres au-dessus de la vitesse permise.

Yvon Bureau t.s.

Québec

Les Maritimes nous font la leçon

À l'été 2004, j'ai passé plusieurs jours en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. J'ai été impressionné par la façon de conduire des habitants de ces provinces. Tous les automobilistes, les cyclistes et les piétons que j'ai pu observer se montraient respectueux du Code de la route.

Les piétons sont respectés. Dès qu'ils posent le pied dans la rue, les automobilistes s'arrêtent avec le sourire. Croyez-le ou non, les cyclistes respectent les feux rouges. Étonnant n'est-ce pas? À une intersection où je n'avais pas priorité, des automobilistes se sont arrêtés et m'ont fait signe de passer. Renversant! Sur les routes à plusieurs voies, les automobilistes roulent à droite. La voie de gauche sert au dépassement...

J'ai pu observer ces comportements de nombreuses fois. Hasard? J'en doute. La différence? La courtoisie. Les Québécois se croient seuls sur la route. Combien de fois nous faisons-nous couper la route par un conducteur qui a peur que l'on passe avant lui? Qui n'a pas vu un automobiliste accélérer lorsqu'on est sur le point de le dépasser? Qui n'a pas failli renverser un cycliste qui ignore tout du système des feux de signalisation?

Ce dont les Québécois ont besoin pour améliorer la sécurité routière? De cours de civisme et de connaître le Code de la route. Mais non, régions plutôt le problème en élargissant les rues, en interdisant de tourner à droite sur plusieurs feux rouges, etc. Déresponsabilisons les conducteurs. C'est toujours la faute de la route: mal entretenue, mauvaise indications, etc.

Léopold Thomassin

Charlebois

Chiffres irréels et vies réelles brisées

Il y a trop de morts et de blessés sur nos routes, vraiment trop. C'est depuis longtemps une catastrophe monstrueuse à laquelle nous nous sommes habitués, devenant insensibles aux chiffres.

Ainsi, on nous répète qu'il y en a « que » 800 par année, mais il n'y en aurait qu'un seul qu'il serait encore de trop. En 1972, il y en a eu 2000, mais qui s'en souvient? Or, voilà que la SAAQ vise moins de 600 décès par

année; l'objectif est louable, mais dans 20 ans, ce sera l'équivalent de toute la population de Matane qui aura ainsi été éradiquée.

Que faire? Peindre des croix sur l'asphalte à chacun des endroits tragiques? En installer le long des routes pour identifier l'endroit et rappeler les conducteurs à la prudence tout en ayant une bonne pensée pour les disparus? Aux intersections urbaines les plus meurtrières pour les piétons comme sur le boulevard Charest et la rue de la Couronne, au pied du journal LE SOLEIL?

Au ministère des Transports, on rejette cette suggestion parce que cela pourrait laisser planer un doute sur la sécurité des routes elle-même, alors qu'on estime que les accidents sont en grande partie le résultat d'une défaillance humaine. Je veux bien. Mais dans le Web? Pourquoi ne pas faire un site Internet où ces faits seraient consignés (date, heure et lieu précis de l'accident, noms et âge des victimes...) qui serait à consulter l'été avant de partir pour la plage? Macabre? Comment combattre notre insensibilité aux chiffres, si ce n'est par l'émotion et un rappel constant des destins brisés?

Guy Mercier

Québec

Après l'alcool, la vitesse

Depuis les années 80, la RA puis la SAAQ ont annuellement fait la promotion de la sécurité routière. Sans réécrire l'histoire, il serait temps d'examiner les résultats de chaque campagne pour en analyser les forces et les faiblesses, question d'explorer de nouvelles avenues. Selon moi, la majorité de la population a bien assimilé l'impact de l'alcool au volant; il ne reste que les irréductibles et, pour ceux-là, il faut s'en remettre aux sanctions pénales.

Parmi les thèmes sous-utilisés, il y a encore la vitesse. Cet aspect a été moins mis de l'avant que l'alcool parce qu'elle ne suscite pas la réprobation sociale — c'est même le contraire! —, mais on ne doit pas désarmer pour autant car la vitesse, lorsqu'elle ne tue pas, elle est à l'origine du très grand nombre de blessés graves.

J'avance l'hypothèse que la SAAQ pourrait toucher un très grand nombre d'automobilistes en associant le phénomène de la vitesse à un comportement parallèle autodestructeur, celui lié au nombre croissant d'automobilistes qui n'ont pas conscience de la distance minimale à respecter entre chaque véhicule, particulièrement sur nos autoroutes.

Il est aberrant de constater que la plupart roulent à 120 km/h tout en ne conservant que deux ou trois longueurs de véhicule sans penser qu'ils pouvaient devoir s'arrêter brusquement. Une campagne de promotion portant sur la distance à maintenir aurait comme avantage d'aborder un nouvel élément tout en liant à la vitesse.

Jean Lapointe

Québec



On pourrait rendre la 175 plus sécuritaire sans élargir cette route, suggère un lecteur. Il faudrait, dit-il, y mettre plus de surveillance policière.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 175

Bon investissement?

Le maire de Québec a tout à fait raison de s'interroger sur la nécessité d'investir autant d'argent dans le rajustement de la route 175 reliant les régions du Lac-Saint-Jean et du Saguenay à Québec. L'annonce de la reconstruction de cette importante route régionale effectuée par deux premiers ministres, il y a quelques années, fut un rare consensus politique entre deux hommes rarement unanimes sur quelque chose. Toutefois, au moment où les ressources financières des gouvernements (particulièrement à Québec) sont rarissimes, M. L'Allier s'interroge à juste titre sur ce choix des gouvernements. L'achalandage routier ne semble pas le justifier. Le milliard de dollars dont il est question est-il bien placé? En a-t-on les moyens? Question sérieuse et pertinente!

Hugues Morrissette

Québec

Propos méprisants

Aux audiences sur la route à quatre voies divisées, reliant Québec et Saguenay, je n'en revenais pas des propos méprisants et négatifs à l'en-

droit d'une région dite éloignée. Ce que ces bien-pensants n'ont pas compris, c'est que la meilleure façon de rapprocher les régions des grands centres est justement de raccourcir le temps requis pour s'y rendre et le faire de façon sécuritaire. Ces détracteurs n'ont pas à subir ce trajet régulièrement, par mauvais temps et aux heures d'achalandage pour parler ainsi. C'est parce que le trajet de la route 175 est long et non rentable que les compagnies s'installent dans les grands centres, ce qui pénalise les régions éloignées. C'est aussi parce que les emplois sont ailleurs que l'exode des jeunes se poursuit. Non seulement cette route est-elle nécessaire et doit se réaliser le plus rapidement possible, mais nous devons dès maintenant nous mettre à l'œuvre et, en collaboration avec le fédéral, insister pour le prolongement de l'autoroute de Grand-Mère jusqu'à Chambord. Cela permettrait de rapprocher tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean de Montréal et les touristes pourraient en faire le tour sans être captifs d'un cul-ge-sac.

Fernand Turbide

Ville Saguenay

Un peu de courage...

On pourrait rendre la 175 plus sécuritaire sans élargir cette route. Que l'on

mette plus de surveillance policière coûtera moins cher et la rendra plus sécuritaire. Passer par la 175, c'est revivre *Duel* de Steven Spielberg. Les camionneurs conduisent dangereusement et beaucoup, beaucoup trop vite. On roule à 10 kilomètres de plus que la vitesse permise et on se fait « pousser au cul » par un camion comme dans le film *Duel*. Sans parler de tous les automobilistes maniaques de vitesse pour qui ce ne sera jamais assez vite : il est certain qu'ils ne ralentiront pas avec une route plus large; au contraire, ils deviendront plus dangereux encore.

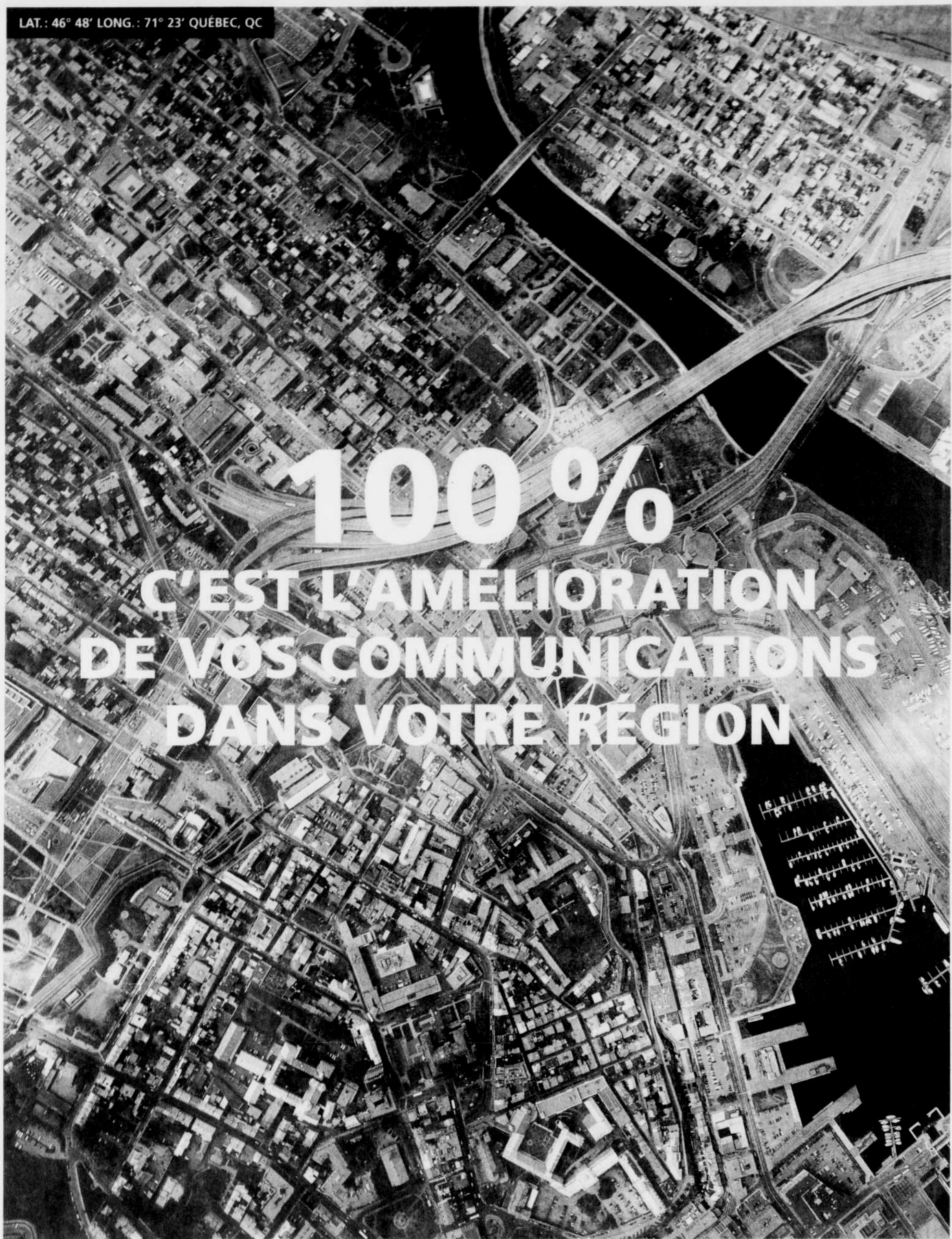
Comme l'exprimait le maire Jean-Paul L'Allier, pourquoi ne pas se servir du fleuve et de la rivière Saguenay pour libérer nos routes des camionneurs qui sont responsables de 80% de leur usure? Cette solution, combinée à plus de surveillance policière, serait une solution plus logique et moins coûteuse pour les payeurs de taxes du Québec. Sans parler du calcium des routes qui se retrouvera dans la rivière des Hurons qui se jette dans le lac Saint-Charles, notre réservoir d'eau potable.

Un peu de courage politique serait souhaitable pour régler vraiment le problème de la 175.

André Michaud

Beauport

LAT.: 46° 48' LONG.: 71° 23' QUÉBEC, QC



100 % C'EST L'AMÉLIORATION DE VOS COMMUNICATIONS DANS VOTRE RÉGION

Meilleure réception. Meilleure couverture.

MAINTENANT, UNE MEILLEURE COUVERTURE POUR MIEUX COMMUNIQUER. Plus que jamais, notre réseau s'est amélioré. En six mois, nous avons condensé cinq années de développement en combinant le réseau de classe mondiale de Rogers^{MC} à celui de Fido^{MD}. Ainsi, vous avez accès à 100 % plus de sites cellulaires, à une plus grande puissance du signal, à une diminution du nombre d'appels interrompus et à une meilleure couverture pour mieux communiquer. Faites l'expérience du plus vaste réseau sans-fil voix et données du Canada. **VOYEZ LA DIFFÉRENCE !**



ABONNEZ-VOUS À L'UN DE NOS FORFAITS* ET OBTENEZ TROIS MOIS SANS FRAIS DE SERVICE MENSUELS !



SANS-FIL



ROGERS^{MC}
Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL OU ROGERS PLUS.

**ACHÉTEZ
EN LIGNE**

S'applique uniquement au réseau GSM-GPRS. La couverture peut varier selon la région, l'appareil de l'abonné, la topographie et d'autres facteurs. *L'offre de trois mois sans frais de service mensuels est en vigueur du 1^{er} au 30 juin 2005 dans le cadre d'un nouvel abonnement de deux ans ou de trois ans à un forfait sélectionné, uniquement dans la région de Québec. Pour être admissible à cette offre, le client doit avoir un numéro qui commence par (418) 455, (418) 456, (418) 558, (418) 559, (418) 561, (418) 650, (418) 655 ou (418) 657. Des frais uniques de mise en service s'appliquent. Les frais mensuels d'accès au système de 6,95\$, les frais mensuels d'accès au service d'urgence 9-1-1, les frais de messagerie vidéo, texte et photo, les frais pour les services facturés à l'utilisation, les frais de transmission de données, les frais d'interurbain, les frais du service de déplacement, les frais liés aux services supplémentaires en option ainsi que les taxes exigibles sont en sus et facturés mensuellement. **Fido est une marque déposée de Fido Solutions inc. ^{MC} Marques de commerce de Rogers Sans-fil inc. ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. © 2005

L'EST ET LA CÔTE-NORD



Benoît Morin a fait fabriquer cette affiche, qui avise les clients de sa station-service de se présenter à la douane américaine avant de faire le plein.

POHÉNÉGAMOOK

Le Gaz-Bar Ouellet est rouvert

Son nouveau proprio a harmonisé ses heures d'ouverture avec celles des douanes

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

POHÉNÉGAMOOK — Benoit Morin a tenu parole. Il a trouvé 150 personnes et réussi à amasser les 150 000 \$ nécessaires pour rouvrir le Gaz-Bar Ouellet d'Escourt, fermé en 2003 dans la foulée des événements qui ont suivi la mésaventure de Michel Jalbert. Avec comme résultat le retour de l'essence à rabais: 79,9 c le litre, soit 12 c de moins qu'à Rivière-du-Loup.

La station-service, rebaptisée Gaz-Bar Maine, est ouverte depuis quelques jours. L'effet s'est vite fait sentir. «Vendredi, au moins 160 véhicules ont été vérifiés à la douane canadienne. J'en ai retourné une vingtaine parce que le poste d'essence, comme notre service, ferme à 15 h le vendredi», confie le douanier canadien Guy Leblanc.

«Ça peut paraître beaucoup, mais c'est peu, comparé à l'achalandage d'avant l'affaire Michel Jalbert», explique le promoteur. Jalbert, c'est ce résidant de Pohénégamook, arrêté puis incarcéré au Maine après s'être présenté au gaz-bar pour faire le plein sans passer par la douane américaine, avec un fusil de chasse dans son véhicule.

«J'ai pris toutes les mesures pour m'assurer que la clientèle n'aie aucun problème. Une immense affiche, qui indique clairement que tous doivent se rapporter à la douane américaine avant de faire le plein, a été installée. Si la personne ne possède pas de casier judiciaire et ne transporte aucune nourriture, tout se passera très bien», dit M. Morin.

L'économie réalisée sur un plein d'essence, payé en devises canadiennes,

représente une dizaine de dollars. Le paiement direct et l'argent comptant sont acceptés, mais aucune carte de crédit. Benoit Morin n'a voulu courir aucun risque avec le respect des lois. Aussi, il est impossible d'acheter de l'essence pour la mettre dans un contenant et le Gaz-Bar Maine n'est accessible qu'aux heures où les postes douaniers américains et canadiens sont ouverts. Un tour de force, puisque l'harmonisation n'est toujours pas réalisée.

«En mon nom et en celui des 152 investisseurs, j'ai présenté une demande officielle récemment à Douanes Canada afin que les heures de la douane canadienne soient prolongées», dit le promoteur. À Pohénégamook, certains doutent du succès de cette démarche, qui, selon eux, encouragerait la compétition d'un commerce américain au détriment des Canadiens. «Oui, il y a la rentabilité, mais c'est surtout une question d'organisation», rétorque le propriétaire.

La requête est plutôt audacieuse. Actuellement, le bureau de la douane canadienne est ouvert de 9 h à 17 h du lundi au jeudi, et de 7 h à 15 h le vendredi. Le groupe d'investisseurs demande une ouverture entre 7 h et 18 h du lundi au mercredi et de 7 h à 21 h les jeudi et vendredi, ce qui se rapproche de celles de la douane américaine. «Notre demande est légitime. C'est pour le mieux-être de l'économie régionale», conclut M. Morin.

La réouverture de la station-service américaine signifie également le retour du rabais de 7 cents le litre, que Québec alloue aux propriétaires de stations-service de Pohénégamook et des environs pour pallier cette compétition.

Lancement de la Semaine québécoise des personnes handicapées à Baie-Comeau

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a choisi Baie-Comeau pour lancer la présentation 2005 de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Pour l'occasion, Norbert Rodrigue, président-directeur général de l'organisme, était accompagné du porte-parole de la semaine, le chanteur Martin Deschamps, et de l'athlète France Gagné.

Cette semaine, tenue sous le thème Ensemble, tout le monde y gagne, « vise à favoriser, par la sensibilisation, l'intégration de personnes handicapées dans les secteurs scolaire, professionnel et social, a déclaré M. Rodrigue. Cette intégration est possible, dans la mesure où on accepte la différence. »

«L'intégration est une question d'attitude de la personne handicapée et d'ouverture des gens qui la regardent, a souligné Martin Deschamps, qui se décrit comme porte-parole à l'année des personnes handicapées. Dans mon cas, je m'accepte comme je suis. Je trouve ça intéressant que des gens m'admirent parce que je suis un artiste plutôt que de me trouver étrange. Ma carrière apporte une dédramatisation de la différence. Il y a encore du chemin à faire, mais on est sur la bonne voie. »

EN RETARD, MAIS...

Quant à France Gagné, sa carrière d'athlète paralympique l'a amené un peu partout sur la planète. Le sportif, qui est presque aveugle, a ainsi pu constater que le Québec est en retard sur le reste du monde dans certains domaines visant l'intégration des personnes handicapées, mais en avance

dans d'autres. «Du côté du transport adapté, on est en retard sur l'Europe et les États-Unis, a signalé l'athlète. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui m'ont amené à quitter mon village de l'Ascension, au Lac-Saint-Jean. On a encore des choses à apprendre. »

Toutefois, plusieurs de ses connaissances sur la planète étaient impressionnés de constater que le gouvernement lui fournissait une télévision et d'autres appareils d'aide au genre.

Malgré l'évolution des dernières années, Norbert Rodrigue a rappelé que des efforts doivent encore être consentis au plan de l'intégration et de l'accessibilité. Il a d'ailleurs salué les efforts de la municipalité de Baie-Comeau, qui offre depuis de nombreuses années un service de transport adapté.

«Si une personne handicapée veut travailler, il faut bien qu'elle puisse se rendre à son travail», a-t-il dit, rappelant au passage que Montréal possède l'un des quatre seuls métros au monde non encore accessibles aux personnes handicapées.

M. Rodrigue a aussi affirmé que la sensibilisation ne doit pas se faire seulement auprès du public. Le monde universitaire, qui ne tient guère compte de la situation des personnes handicapées dans la formation offerte, a également des croûtes à manger.

«En 2005, ce n'est pas normal qu'on forme des universitaires comme des ingénieurs ou des architectes si peu conscientisés à l'accessibilité des personnes handicapées, a-t-il estimé. Il y a tout de même un million de personnes handicapées au Québec. Ça coûte beaucoup plus cher de modifier des édifices plutôt que de les construire en fonction de cette accessibilité. »

PLAN DE RÉHABILITATION DES SOLS DE MURDOCHVILLE

Noranda bloque la remise du document

Environnement Québec confirme ne pas être autorisé à fournir l'information au CDEM

THIERRY HAROUN
Collaboration spéciale

■ MURDOCHVILLE — Le ministère de l'Environnement dit ne pas être autorisé par la loi de transmettre au Conseil de développement économique de Murdochville (CDEM) le plan de réhabilitation des sols de Murdochville de 2004 établi par la compagnie minière Noranda.

À la mi-mai, le CDEM et le député adéquate Mare Picard ont fait une sortie publique dans une salle communautaire de l'ex-ville minière, où s'étaient réunis une soixantaine de citoyens, pour faire le point sur la contamination des sols de la localité. Lors de cette rencontre houleuse, le CDEM a pesté contre le fait que le ministère de l'Environnement se refuse de transmettre à cet organisme la documentation afférente au plan de réhabilitation des sols de 2004, requisitionné, à l'automne, par son mandataire, SCP Environnement, par l'entremise de la Loi d'accès à l'information, ce que le député Picard compte faire à son tour sous peu.

Le porte-parole du bureau régional du ministère de l'Environnement, André Beaulieu, admet que son organisme

détient le document en question, mais qu'il n'est pas habilité à le transmettre aux termes d'un avis écrit en ce sens par les procureurs de Noranda.

PROPRIÉTÉ DE LA MINIÈRE

«Les documents qui nous sont fournis par une compagnie, donc un tiers, appartiennent toujours au tiers dans certains cas, parce que ces documents peuvent contenir des renseignements industriels techniques qui appartiennent au tiers. Et c'est le cas qui nous intéresse», explique M. Beaulieu, deux semaines après que LE SOLEIL eut tenté pour la première fois d'obtenir la version de ce ministère.

M. Beaulieu tient à dire que « nous avons répondu au demandeur, SCP Environnement, que le document ne lui sera pas transmis [en vertu] des articles 23 et 24 de la Loi d'accès à l'information ».

D'autre part, le seul fait que le député Picard se soit déplacé pour appuyer les Murdochvillois qui réclament contre la contamination des sols, fait dire à la ministre des Régions, Nathalie Normandeau, que le député adéquate « se fait du capital politique sur la situation des gens qui vivent des problèmes et qui sont confrontés à des défis importants ».

Pendant 50 ans, Noranda a exploité une mine et une fonderie de cuivre, fermée de façon définitive en 2002, happant au total plus de 600 emplois.

La maison du piano au Québec

Pianos neufs et usagés : Schimmel, Fritsch, Kehler & Campbell, Young Chang, Bergmann.

LES PIANOS ANDRÉ BOLDOC

www.pianosbolduc.com

230, côte des Fermes, Saint-Joseph-de-Beauce (à 30 min. des ponts)
1 888 397-5057

5

Le solde de 50 h. Du 6 au 10 juin.

Venez célébrer notre 50^e anniversaire au Canada. Pendant seulement 50 heures, nous paierons votre première mensualité à concurrence de 1 000 \$ ainsi que votre dépôt de garantie! Et il y a bien d'autres offres à ne pas manquer! www.mercedesbenz.ca

Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ontario, 2005. *Offre uniquement via Crédit Mercedes-Benz. Détails auprès d'un concessionnaire.

UN ENDROIT À DÉCOUVRIR

Meubles et matelas neufs de qualité au plus bas prix

toutes les taxes incluses

1 AN POUR PAYER SANS INTÉRÊT

Mobilier de salon Canapé + causeuse + fauteuil 3 pièces

Le tout **1999\$** Toutes taxes incluses.

CHOIX DE 5 COULEURS

- * Garantie de construction : 5 ans
- * Garantie du cuir : 5 ans
- * Garantie des coutures : 5 ans

Meuble audio vidéo **1899\$**

Mobilier de cuisine bois solide, 5 morceaux table de 42" X 54" X 72" **599\$**

Matelas 609 ressorts ensachés Isabella Garantie 10 ans 54" X 75" **539\$** 60" X 80" **629\$**

Lit escamotable 399\$ 510\$ ressorts de qualité supérieure garantie 10 ans de

Meuble audio vidéo **1199\$**

Choix de lits de métal ajustables 5 positions **399\$**

Matelas **199\$** **269\$** **299\$**

245, 71^e Rue Est Charlesbourg (ancien local d'Amusement à Plein Temps) 628-1942

Invitation

Anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton vous êtes invités à un « 5 à 7 »

le mercredi 8 juin 2005 à la salle Vignault du Château Bonne Entente 3400, chemin Sainte-Foy à Québec

R.S.V.P. avant le lundi 6 juin 2005 1 888 362-1144 ou aaaum@umoncton.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON EDMUNSTON MONCTON SHIPPANGAN

3 vols par semaine au départ de Québec vers Paris. VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE

VACANCES transat

Découvrez les provinces françaises à partir de **299\$**

En juin, partez à deux vers les provinces françaises et épargnez avec notre promotion voiture longue durée! Jusqu'au 11 juin, Vacances Transat vous fait une offre exceptionnelle! Réservez 2 billets d'avion sur les provinces françaises ou Bruxelles pour un départ entre le 3 juin et le 19 juin et découvrez les plus beaux paysages d'Europe avec notre promotion voiture longue durée à partir de 299\$ pour 17 jours.

VOL ALLER-RETOUR PRIX À PARTIR DE	DÉPARTS DU 3 AU 19 JUIN	HERTZ : Cat. A Economique	299\$
BRUXELLES	549\$	PEUGEOT : 206 X-Line 11	329\$
NICE	599\$	RENAULT : Modus 1.2 16V	349\$
NANTES	599\$	Scenic Spécial 1.5 dCi diesel Clim	499\$
LYON	599\$	De plus, profitez de la Promotion « surclassement gratuit » de CITROËN C3 1.4i Clim	479\$
MARSEILLE	599\$	Réservez une C3 1.4i Clim et recevez une C4 coupé 1.4i ou Réservez une C4 Berline 1.6 et recevez une Picasso 1.8i. Autres surclassement aussi disponibles.	
TOULOUSE	599\$		

*Prix par personne en base double pour 17 jours validés à l'achat de 2 billets d'avion.

VOL SEULEMENT VOL ALLER-RETOUR À PARTIR DE

Paris de Québec	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEP.	OCT.
	699\$	1049\$	949\$	849\$	649\$

clubvoyages 1-877-7ETOILE www.clubvoyages.com

Départ de Montréal. Tous les prix sont par personne en occupation double incluant les taxes et les valises. Les prix annoncés sont ceux en vigueur au moment de l'impression et sont valables pour les semaines mentionnées du 2 au 19 juin 2005, ou une autre suite à changements et à la disponibilité au moment de la réservation. Frais de dossier de garantie inclus. Places limitées. *C3, *P4 et *P5 sont de nouvelles séries de véhicules. Les tarifs indiqués sont un tarif d'entrée en matière. Les tarifs indiqués sont des tarifs de départ. **C3, **P4 et **P5 sont de nouvelles séries de véhicules. Les tarifs indiqués sont un tarif d'entrée en matière. Les tarifs indiqués sont des tarifs de départ. ***C3, ***P4 et ***P5 sont de nouvelles séries de véhicules. Les tarifs indiqués sont un tarif d'entrée en matière. Les tarifs indiqués sont des tarifs de départ. ****C3, ****P4 et ****P5 sont de nouvelles séries de véhicules. Les tarifs indiqués sont un tarif d'entrée en matière. Les tarifs indiqués sont des tarifs de départ. *****C3, *****P4 et *****P5 sont de nouvelles séries de véhicules. Les tarifs indiqués sont un tarif d'entrée en matière. Les tarifs indiqués sont des tarifs de départ. Prix excluant la TPS et TVQ (si applicables) et 3,50\$/1000\$ de services touristiques pour la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

Nous payons
2 taxes
 sur tous les matelas

36 matelas Figaro versements

Grandeur	\$ RÉGULIER	SPÉCIAL	36 MOIS
39 po	499,99\$	399,99	11,11\$
54 po	599,99\$	499,99	13,89\$
60 po	699,99\$	599,99	16,67\$
78 po	1099,99\$	899,99	25,00\$

SOMMEX

11¹¹

sans rotation

36 mois

courant: 499⁹⁹ / 39 pouces

608 ressorts
 Garantie de 10 ans, 100%

399⁹⁹

ADABEAU
 Design



999⁹⁹ 5 morceaux

27⁷⁸
 36 mois

DeFehr

courant: 2099⁹⁹

1999⁹⁹ 6 morceaux

Épargnez
100\$

À l'achat d'un mobilier de cuisine de 999⁹⁹ et plus
 Obtenez cette batterie de cuisine

Gratuite

22
 pièces

Casa Elite
 Home Collections

en acier 18/10
 une valeur de 219⁹⁹\$



Plateforme en sus

55⁵⁶
 36 mois

Les oreillers **Z**edbed
 développés selon un procédé
 technologique avant-gardiste
 Lit électrique

Épargnez
420\$

Hypoallergène

Viscosélastique

Grand choix de modèles Zedpur

Élimine les points
 de tensions

- Offre une sensation de fraîcheur inégale que vous ne retrouverez pas avec les oreillers traditionnels de mousse ou de plumes
- Résistantes aux acariens • Hypoallergène
- Élimine les points de tension pouvant être à l'origine d'un sommeil agité

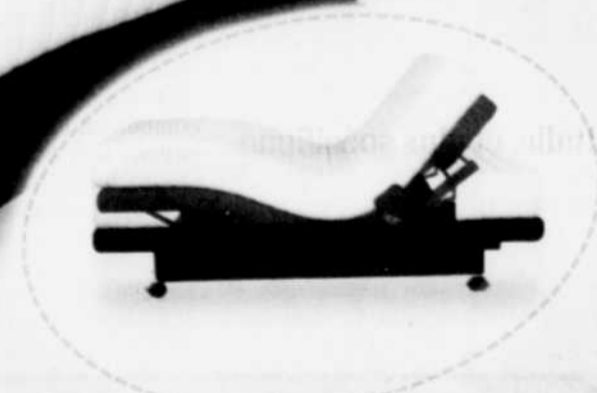
47²²
 36 mois

courant: 2119⁹⁹

1699⁹⁹ 39 pouces

Lit électrique Zedmatic

- Roulettes avec freins et sous-pattes • Rambarde au pied du lit
- Fixation pour unir deux lits • OPTION MASSAGE



LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

FINANCEMENT
accord D
 Desjardins

TANGUAY

Du 1^{er} juin au 31 juillet 2005
Doublez
 vos BONIDOLLARS
 en utilisant votre
 carte VISA Desjardins*

* Les cartes VISA Desjardins doivent être dans le programme de récompenses BONIDOLLARS Desjardins. Détails dans les succursales participantes.

WWW.TANGUAY.CA
 Magasinez en ligne

LES SAULES
 4875, boul. de l'Ornière
 (418) 871-4411
 1 800 563-4411

BEAUPORT
 777, rue Clémence
 (418) 666-4411
 1 800 563-6282

LÉVIS
 5720, boul. Étienne-DuLaitre (angle Kennedy)
 (418) 833-4511
 1 800 563-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
 8955, boul. Lacrotte
 (418) 225-4411
 1 877 295-4411

RIMOUSKI
 822, boul. Sainte-Anne, Route 132
 (418) 725-4411
 1 800 463-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
 245, Hôtel-de-Ville
 (418) 867-4711
 1 800 510-4711

TROIS-RIVIÈRES
 2208, boul. des Récollets
 (819) 373-1111
 1 800 465-2200

CHICOUTIMI
 1990, boul. Talbot
 (418) 696-4411
 1 800 363-4711

* Sur approbation du service du crédit Accord D Desjardins. Ne payez que les taxes de vente (TPS et TVQ), sauf sur les matelas SommeX. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client. (Exemple: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Achat minimum requis: 100\$ - 12 versements, 500\$ et plus, et items sélectionnés - 36 versements. Photos à titre indicatif. Détails en magasin.